



15 OCT. 2018

Karen Vecchio, députée
Présidente, Comité permanent de la condition féminine
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Madame,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, nous sommes heureux de répondre, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées par le Comité permanent de la condition féminine dans son rapport intitulé *La sécurité économique des femmes : Assurer l'avenir de l'économie canadienne* déposé à la Chambre des communes le 14 juin 2018.

Notre gouvernement souhaite d'abord remercier les membres du Comité permanent de la condition féminine d'avoir entrepris cette étude fort utile afin de se pencher sur les défis liés à la sécurité économique et à la participation pleine et entière des femmes à l'économie canadienne. Le gouvernement tient également à remercier les nombreux témoins qui ont pris part à cette étude exhaustive, que ce soit à titre de simples participants ou de représentants de leur organisation, ainsi que les organismes qui ont déposé des mémoires écrits. Nous avons examiné les quatre-vingt-six recommandations élaborées par le Comité et présentées dans son Rapport, qui portent sur le vaste éventail d'enjeux et de défis auxquels font face les femmes. Comme il s'agit de questions à multiple facettes qui nécessitent une réponse complète, le gouvernement utilisera le présent rapport pour jeter les bases des politiques et programmes gouvernementaux futurs grâce auxquels nous nous efforcerons d'assurer la pleine participation des femmes à l'économie canadienne.

Le gouvernement s'engage à faire avancer la sécurité économique et l'égalité des femmes et des personnes de diverses identités sexuelles dans tous les secteurs de la société canadienne. Les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes contribueront à la croissance économique tout en augmentant les revenus des familles canadiennes. Un plus grand nombre de postes de direction occupés par des femmes contribuera à faire croître l'économie, à créer des emplois et à renforcer les collectivités, ainsi qu'à innover et à apporter des changements en milieu de travail dont nous pourrions tous profiter. Notre gouvernement reconnaît que les politiques et les programmes devraient tenir compte des identités intersectionnelles et des expériences uniques de tous les Canadiens. C'est pourquoi il a mis en place plusieurs initiatives qui visent à répondre à ces divers besoins. Ces initiatives comprennent entre autres des mesures qui aideront les femmes à avoir accès à de nouvelles possibilités et à développer leurs compétences, à favoriser l'équilibre

travail-vie personnelle et la répartition équitable des responsabilités liées aux soins prodigués aux enfants, tout en prenant soin de leurs propres santé et bien-être et de ceux de leurs proches. Nous accordons également de l'importance à la collecte de données qui permettent d'examiner la différence entre les sexes, et reconnaissons que tous les partenaires, y compris les secteurs public et privé, les intervenants du milieu syndical et de la société civile, ont un rôle à jouer dans la prise de mesures visant à éliminer les obstacles systémiques et sociaux qui empêchent les femmes de participer pleinement à la population active. Sur la scène internationale, notre gouvernement a choisi l'avancement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes comme le thème transversal de la présidence canadienne du G7 de 2018, thème qu'il a d'ailleurs intégré à l'ensemble des activités et des événements du G7. Le gouvernement a également établi le Conseil consultatif sur l'égalité des sexes afin qu'il présente à la présidence canadienne du G7 de 2018 des conseils et des recommandations sur la façon de faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Pour donner suite au tout premier énoncé relatif aux sexes que contenait le budget de 2017, nous avons introduit dans le budget de 2018 un nouveau Cadre des résultats relatifs aux sexes (CRS), lequel est un outil pangouvernemental qui sert à surveiller les progrès en matière d'égalité des sexes au moyen d'une perspective intersectionnelle, et nous avons également pris l'engagement d'adopter une approche globale et permanente de budgétisation tenant compte des sexes. Le CRS organise les principaux objectifs du Canada en matière d'égalité des sexes en six piliers : éducation et perfectionnement des compétences; participation à l'économie et prospérité; leadership et participation à la démocratie; réduction de la pauvreté, santé et bien-être; violence fondée sur le sexe et accès à la justice; et égalité des sexes dans le monde. Ces piliers constituent le cadre à l'aide duquel le gouvernement présente les mesures qu'il prend pour faire avancer la sécurité économique des femmes; ils sont inclusifs et touchent un vaste éventail d'enjeux qui ont une incidence sur les femmes et leur situation économique. La réponse aux recommandations portant sur les initiatives transversales et sur l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (un outil stratégique qui s'applique aux six piliers) est présentée dans une section distincte.

La réponse aux recommandations du rapport est présentée ci-après en fonction de chacun des six piliers du CRS.

Éducation et perfectionnement des compétences

Accès des femmes à l'éducation et à des cheminements de carrière diversifiés

Le premier pilier du CRS porte essentiellement sur l'importance d'offrir des occasions égales et diversifiées d'apprentissage et de perfectionnement des compétences; il s'agit là d'un élément essentiel qui aide les Canadiens à se préparer à occuper les emplois de l'avenir et à relever les

défis, comme la nature changeante du travail et l'incidence des nouvelles technologies. Le gouvernement appuie les étudiants, y compris les femmes, en rendant les études postsecondaires plus abordables grâce à ses programmes d'aide financière. Le Programme canadien de prêts aux étudiants fournit aux étudiants de niveau postsecondaire, qui sont majoritairement des femmes, une aide financière sous forme de bourses, de prêts et d'aide au remboursement en fonction de leurs besoins financiers. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, les femmes constituaient la majorité des bénéficiaires de prêts (291 000 ou 59 %) et la majorité des étudiants issus de familles à faibles revenus ou à revenus moyens qui ont reçu une bourse canadienne pour étudiants (200 000 ou 58 %). Parmi les près de 35 000 emprunteurs qui ont reçu une bourse canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge, 79 % étaient des femmes. Le gouvernement du Canada encourage également l'utilisation d'un régime enregistré d'épargne-études (REEE) pour épargner en vue des études postsecondaires d'un enfant, qu'il s'agisse d'études à temps plein ou à temps partiel poursuivies dans une école de métier, un CÉGEP, un collège ou une université, ou dans le cadre d'un programme d'apprentissage. Comme encouragement supplémentaire à l'épargne en vue des études postsecondaires, le gouvernement offre deux incitatifs à l'épargne-études liés aux REEE, soit la Subvention canadienne pour l'épargne-études et le Bon d'études canadien. Une ACS+ a conclu que la proportion de garçons et de filles au sein de la population qui profite de ces incitatifs est semblable à celle de la population globale de Canadiens (51 % et 49 % respectivement, selon des données de recensement).

Tous les Canadiens devraient avoir la possibilité de choisir leur domaine d'études et leur emploi en fonction de leurs intérêts et de leurs aptitudes, sans être limités par des attentes ou des préjugés fondés sur le sexe. Le gouvernement s'engage à soutenir l'emploi des jeunes et à faciliter la transition vers le monde du travail grâce à l'initiative Emplois d'été Canada (EEC), qui vise à créer des possibilités d'emploi d'été destinées aux étudiants en offrant des subventions salariales aux employeurs. Une des priorités d'EEC en 2018 est d'appuyer les organismes qui offrent des emplois dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), ainsi que dans les domaines de l'information, des communications et de la technologie, plus particulièrement pour les femmes. Cela va dans le sens de la recommandation du Comité voulant que le gouvernement, *au moment de l'établissement des priorités pour la répartition des Emplois d'été Canada, inclue comme priorité la promotion de l'emploi des jeunes femmes dans des domaines à prédominance traditionnellement masculine.* Une Stratégie emploi jeunesse renouvelée sera également annoncée au cours de la prochaine année, ce qui procurera aux jeunes, et plus particulièrement à ceux faisant face à des obstacles à l'emploi, des possibilités d'acquérir les compétences, l'expérience de travail et les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir leur transition sur le marché du travail.

Comme l'a entendu le Comité, malgré une pénurie de travailleurs qualifiés dans de nombreuses professions associées aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques (STIM)

et dans de nombreux métiers spécialisés, les femmes demeurent sous-représentées dans ces secteurs. Les témoins ont d'ailleurs indiqué qu'un emploi dans ces domaines, en plus de donner aux femmes des possibilités économiques, serait également avantageux pour la viabilité des secteurs et l'économie canadienne. Conformément à la recommandation du Comité, le gouvernement reconnaît l'importance de corriger la sous-représentation des femmes dans ces domaines à prédominance traditionnellement masculine, et ce, au moyen d'initiatives ciblées qui fournissent des expériences d'apprentissage et d'immersion aux femmes dans les métiers spécialisés et les secteurs des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé deux nouvelles mesures qui visent directement à accroître la représentation des femmes dans les métiers à prédominance masculine. À compter de 2018-2019, la *Subvention incitative aux apprenties* offrira aux femmes dans les métiers désignés Sceau rouge une nouvelle subvention de 3 000 \$ par année, pendant une période maximale de deux ans, afin qu'elles terminent chacune des deux premières années de formation. La deuxième initiative, le *Fonds pour les femmes en construction*, sera lancée en 2018-2019 et sera développée à partir de modèles existants éprouvés qui ont contribué à attirer les femmes vers les métiers. Ces modèles prévoient différents types de soutien (comme le mentorat, l'encadrement et un soutien adapté en fonction des besoins) qui aident les femmes à progresser dans leur formation, et à trouver et garder leur emploi dans les métiers.

Ces deux mesures s'ajoutent à d'autres initiatives qui offrent des incitatifs aux femmes afin qu'elles se lancent dans les métiers ainsi que dans les professions des domaines des STIM. Ces initiatives sont notamment les suivantes : le *Programme d'expérience de travail étudiant*, qui appuie la création d'un plus grand nombre de stages pour les étudiants inscrits aux programmes des STIM et en affaires, et qui encourage la représentation des femmes dans ces domaines en offrant des subventions salariales plus élevées pour les femmes stagiaires; un nouveau programme de préparation à la formation d'apprenti, qui offre un soutien complet aux personnes (y compris les femmes et les membres des autres groupes sous-représentés) qui envisagent de faire carrière dans les métiers spécialisés; et le nouveau *Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical*, qui appuie les formations d'apprentissage en milieu syndical et les approches novatrices qui visent à éliminer les obstacles qui compromettent les résultats d'apprentissage, y compris ceux qui touchent plus particulièrement les femmes. De plus, un des résultats notables de la réunion des ministres de l'Emploi et de l'Innovation du G-7 de 2018 a été l'annonce faite par le gouvernement, à savoir créer jusqu'à 500 nouvelles possibilités de stages en milieu de travail à l'intention des étudiants dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) sur une période de trois ans, ce qui permettra de promouvoir l'égalité des sexes dans des domaines nouveaux et de plus en plus importants, comme l'IA; des subventions salariales bonifiées, qui correspondent à jusqu'à 70 % des salaires (jusqu'à un maximum de 7 000 \$) seront offertes aux employeurs afin qu'ils créent des stages en milieu de travail destinés aux femmes et aux membres d'autres groupes sous-représentés. Enfin, le gouvernement améliore la collecte des données à l'appui de l'analyse des facteurs liés à la représentation des femmes dans les domaines

d'étude des STIM. À titre d'exemple, le gouvernement utilisera une nouvelle plateforme de données longitudinales pour examiner les cheminements scolaires des femmes qui entrent sur le marché de l'emploi dans les domaines des STIM. Les conclusions de l'étude guideront l'élaboration des programmes qui visent à attirer un plus grand nombre de femmes dans les domaines des STIM.

Une autre grande priorité du gouvernement est de s'assurer que les membres des groupes sous-représentés, y compris les femmes, ont accès aux possibilités de financement en recherche du gouvernement fédéral. Dans le budget de 2018, le gouvernement a annoncé un investissement historique, assorti de conditions et d'objectifs clairs, afin d'appuyer les travaux des chercheurs dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les centres de recherche hospitaliers, et de former ainsi une nouvelle génération de chercheurs canadiens plus nombreuse, plus diversifiée et mieux épaulée. Les organismes subventionnaires devront donc élaborer des plans afin d'atteindre une plus grande diversité parmi les bénéficiaires de fonds destinés à la recherche, y compris les femmes, les membres des autres groupes sous-représentés et les chercheurs en début de carrière. Le nouveau financement proposé pour le Programme de chaires de recherche du Canada doit également servir à créer de nouvelles possibilités pour les chercheurs en début de carrière, tout en accroissant de manière générale la diversité des nominations afin, plus particulièrement, d'augmenter le nombre de femmes nommées à ces postes prestigieux. De plus, une des priorités du Comité de la coordination de la recherche au Canada est de favoriser l'égalité et la diversité dans la recherche en commençant par l'évaluation des obstacles auxquels font face les groupes sous-représentés, qu'ils soient d'ordre structurel, institutionnel ou comportemental, et qui empêchent les chercheurs qui font partie de ces groupes d'avoir pleinement accès aux programmes et aux politiques des organismes et d'en bénéficier. Nous encourageons aussi les jeunes Canadiens, et plus particulièrement les jeunes autochtones et les filles, à s'intéresser aux domaines des STIM et à entreprendre une carrière dans ces domaines par l'intermédiaire d'organismes qui reçoivent un soutien dans le cadre du programme PromoScience du gouvernement.

Participation à l'économie et prospérité

Le deuxième pilier du CRS consiste à faire avancer la participation des femmes à l'économie en aidant ces dernières à avoir accès aux possibilités du marché du travail et aux emplois de plus grande qualité, en réduisant l'écart salarial entre les sexes et en préconisant le partage égal des responsabilités liées aux soins. Comme l'a fait remarquer le Comité, il existe un écart salarial persistant entre les hommes et les femmes au Canada. Bien que la participation des femmes au marché du travail ait augmenté de 24 points de pourcentage de 1976 à 2017 (pour les femmes âgées de 15 à 64 ans), il continue d'y avoir un écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la participation et la rémunération. Lorsque les hommes et les femmes entrent sur le

marché du travail, leur participation est presque égale. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes se creuse lorsqu'ils commencent à fonder une famille et à avoir des enfants. Les femmes qui ont des enfants, et plus particulièrement de jeunes enfants, sont moins susceptibles de participer au marché du travail, et plus susceptibles de prodiguer des soins aux membres de leur famille et d'accomplir des tâches non rémunérées à la maison que les hommes. En 2015, on estimait que près des deux tiers (65 %) du nombre total d'heures consacrées à s'occuper et à prendre soin des enfants étaient effectuées par les mères canadiennes. On observe également que la proportion de femmes dans les domaines, secteurs et professions moins bien rémunérés était plus élevée et que les femmes étaient sous-représentées dans les emplois bien rémunérés et les postes de direction. En 2017, parmi la population canadienne âgée de 15 ans et plus, les femmes touchaient 87 cents pour chaque dollar gagné par les hommes (sur une base horaire moyenne). L'écart salarial entre les hommes et les femmes est un enjeu qui comporte de multiples facettes, dont les causes profondes sont de nature structurelle et sociétale, et qui est souvent perçu comme un indicateur de l'état plus général de l'égalité des sexes au Canada, lequel témoigne des normes et des valeurs canadiennes en ce qui concerne les rôles des hommes et des femmes.

Tout en s'employant à mieux comprendre la complexité de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, le gouvernement prend les mesures nécessaires pour faire preuve de leadership et réduire cet écart à l'aide d'un train de mesures, comme une loi proactive en matière d'équité salariale qui sera déposée cet automne. Ces mesures visent à s'assurer que les femmes qui travaillent dans les secteurs sous réglementation fédérale reçoivent, en moyenne, un salaire égal pour un travail de valeur égale, et à faire en sorte que les employeurs du secteur privé sous réglementation fédérale fassent preuve de transparence en rendant facile l'accès à l'information sur les pratiques en matière de rémunération.

Le gouvernement est conscient que les obstacles auxquels font face les femmes en ce qui concerne la participation au marché du travail peuvent être complexes et qu'il faut du temps pour les éliminer. C'est pourquoi il tiendra un important colloque sur les femmes et le milieu du travail au printemps de 2019. Dans le cadre de ce colloque, des chefs de file des secteurs public et privé se réuniront pour discuter et échanger des pratiques exemplaires. Ce colloque vise à faire connaître aux employeurs canadiens les outils mis à leur disposition et à les encourager à s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontées les femmes en milieu de travail – de l'écart salarial au harcèlement.

Garde d'enfants

Grâce au soutien accru consacré à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants, un plus grand nombre de parents canadiens peuvent entreprendre de nouvelles possibilités de travail et d'études, et ainsi bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants. De façon plus importante, l'accès à des services de garde d'enfants plus abordables peut être l'un des principaux facteurs qui incitera les femmes, qui sont souvent celles qui restent à la maison pour

prendre soin des enfants, à retourner sur le marché du travail et à améliorer leur perspective économique. C'est là un concept auquel ont fait référence les personnes ayant témoigné devant le Comité. En effet, le fait de travailler moins d'heures ou de se retirer du marché du travail pendant une longue période peut entraîner une érosion des compétences et des possibilités d'avancement professionnel. Afin de mieux soutenir les familles canadiennes, des investissements de 7,5 milliards de dollars sur onze ans, qui ont débuté en 2017-2018, ont été annoncés dans les budgets de 2016 et de 2017. Ces investissements visent à financer la création d'un plus grand nombre de services de garde abordables et de grande qualité partout au pays. De plus, le 12 juin 2017, le gouvernement a annoncé qu'il avait conclu un accord historique avec les gouvernements provinciaux et territoriaux qui porte sur le Cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce cadre multilatéral vise à accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la flexibilité et l'inclusivité des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE), plus particulièrement en ce qui concerne les familles qui en ont le plus besoin. Conformément aux principes directeurs énoncés dans le Cadre multilatéral, on s'attend à ce que les provinces et territoires utilisent les fonds accordés par le gouvernement pour s'attaquer aux priorités qui ont une incidence sur les familles dont les besoins sont les plus grands, notamment les familles à faible revenu, les familles autochtones, les familles monoparentales, les familles dans les collectivités moins bien desservies, les personnes qui travaillent selon un horaire atypique ou les familles dont les enfants ont des capacités variées. Le Cadre comprend un ensemble de huit indicateurs en fonction desquels les gouvernements doivent faire rapport annuellement sur les progrès réalisés qui aideront à comprendre le paysage de l'AGJE, et appuyer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre multilatéral. Depuis le lancement du Cadre, des accords bilatéraux prévoyant des investissements de 1,2 milliard de dollars sur trois ans ont été conclus avec les provinces et les territoires pour les programmes d'AGJE. De plus, le gouvernement élabore conjointement avec ses partenaires autochtones un Cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui prend en compte les cultures et les besoins des enfants inuits, métis et des Premières Nations au Canada.

Dans le cadre des initiatives d'AGJE du gouvernement du Canada, un montant de 95 millions de dollars sur dix ans sera consacré à des mesures visant à éliminer les lacunes dans les données, ce qui permettra de mieux comprendre le contexte de la garde d'enfants au Canada, et à appuyer la production de rapports fiables sur les progrès réalisés. Ce travail sera accompli avec les intervenants, les spécialistes, les partenaires et les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones. De plus, un montant de 100 millions de dollars sur dix ans sera consacré à l'innovation dans le domaine de l'AGJE; ces fonds serviront à appuyer l'adoption de pratiques nouvelles et novatrices partout au pays et l'élaboration de services plus efficaces afin d'améliorer les chances de réussite des enfants et de leurs familles, y compris les familles dans le besoin, dont la plupart ont une femme à leur tête. Le financement consacré à l'innovation pourrait servir principalement à réaliser des projets qui ciblent les familles autochtones, les familles des

communautés de langue officielle en situation minoritaire, les familles à faible revenu, les familles des nouveaux arrivants et les familles dont les enfants ont des capacités variées.

Normes du travail fédérales

Le gouvernement a également apporté des modifications au *Code canadien du travail* au profit des travailleurs canadiens. Ces modifications visent à interdire les stages non rémunérés dans le secteur privé sous réglementation fédérale qui ne font pas partie d'un programme scolaire officiel, et à s'assurer que les normes du travail protègent les stagiaires non rémunérés qui effectuent un stage dans le cadre d'un programme scolaire officiel.

Le *Code canadien du travail* a également été modifié afin de donner le droit aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale de demander à leur employeur à travailler selon un horaire flexible (p. ex. des heures de début et de fin de quart de travail souples; le télétravail, etc.), à participer à des pratiques autochtones traditionnelles et à obtenir des soins s'ils sont victimes de violence familiale ou s'ils sont le parent ou le gardien d'un enfant mineur victime de violence familiale; les modifications prévoient également la création de nouveaux congés non payés pour obligations familiales et l'assouplissement des dispositions relatives au congé de deuil.

Tous ces changements devraient être avantageux pour les femmes qui, comparativement aux hommes, assument habituellement une part disproportionnellement plus grande des responsabilités liées aux soins. De plus, les femmes sont surreprésentées non seulement parmi les stagiaires en général, mais aussi parmi les stagiaires non rémunérés; plus de 70 % des stagiaires non rémunérés ou sous-payés au Canada sont des femmes.

Prestations et congés pour obligations familiales

Le gouvernement comprend que l'égalité des sexes peut être avantageuse pour tous les Canadiens et qu'elle peut constituer un facteur essentiel à une économie forte. Afin d'assurer une plus grande égalité des sexes pour tous les travailleurs, le régime d'assurance-emploi examine l'ensemble des programmes, des initiatives et des propositions dans une optique d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Les fonctionnaires du programme surveillent les exigences en matière d'accès pour tous les travailleurs, y compris ceux qui occupent des emplois précaires, saisonniers et à faible revenu. Les modifications qui ont été apportées aux prestations de proche aidant, de maternité et parentales d'assurance-emploi, ainsi que les congés avec protection de l'emploi s'y rattachant et qui ont été présentées dans les budgets de 2017 et de 2018 s'appuient sur des ACS+ étoffées.

Dans le budget de 2017, nous avons proposé des modifications au *Code canadien du travail* afin d'introduire de nouveaux congés non payés, y compris un congé pour obligations familiales, pour les employés des secteurs sous réglementation fédérale. Les employés peuvent notamment prendre un congé non payé d'une durée maximale de trois jours, sans craindre de perdre leur emploi, afin de répondre à des obligations familiales qui concernent la santé d'un membre de la famille ou les soins à lui prodiguer, et l'éducation d'un membre de la famille âgé de moins de 18 ans.

Tel qu'il l'a annoncé dans le budget de 2018, afin de favoriser davantage l'égalité des sexes à la maison et en milieu de travail, le gouvernement fédéral consacra 1,2 milliard de dollars sur cinq ans, à partir de 2018-2019, et 344,7 millions de dollars par année par la suite pour mettre en place une nouvelle Prestation parentale partagée d'assurance-emploi. La prestation comprendra des semaines supplémentaires de prestations parentales d'assurance-emploi qui seront perdues lorsqu'elles ne sont pas utilisées, lorsque les deux parents partagent le congé parental. Cet incitatif devrait prendre effet à compter de juin 2019; les parents biologiques et adoptifs, ainsi que les couples hétérosexuels et les couples de conjoints de même sexe y seront admissibles. La mise en œuvre de cette nouvelle prestation s'aligne à la recommandation du Comité – et aux mémoires de nombreux témoins – voulant que le gouvernement *établisser immédiatement, dans les secteurs où il a compétence, un congé parental à prendre sous peine de le perdre réservé au second parent afin d'encourager le partage des responsabilités parentales et du temps de congé*. Il permettra aussi de faire avancer l'objectif 5 de développement durable des Nations Unies (égalité des sexes) en prônant une plus grande égalité des sexes dans les soins à prodiguer à un enfant et la répartition des tâches non rémunérées au sein de la famille, tout en permettant un retour plus précoce au travail. Des modifications seront apportées au *Code canadien du travail* afin que les employés dans les lieux de travail sous réglementation fédérale puissent bénéficier de congés avec protection de l'emploi. De plus, le gouvernement a introduit des prestations parentales d'assurance-emploi plus souples lors du budget de 2017; les parents peuvent désormais choisir de recevoir les prestations parentales sur une période de douze mois, soit la période de versement habituelle, ou bien sur une période de dix-huit mois à un taux inférieur. Les parents sur le marché du travail disposent ainsi de la souplesse nécessaire pour composer avec les aléas d'une famille grandissante.

Équité salariale et équité en matière d'emploi

Comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement s'engage à prendre les mesures nécessaires pour s'attaquer aux enjeux liés à l'équité salariale. Dans notre réponse au rapport du Comité spécial sur l'équité salariale intitulé *Il est temps d'agir*, le gouvernement s'est engagé à adopter une loi proactive en matière d'équité salariale pour les secteurs de compétence fédérale et à examiner attentivement ce rapport ainsi que les conclusions tirées par le Groupe de travail sur l'équité salariale en 2004. Le gouvernement a également indiqué qu'il se fonderait sur les

leçons tirées par les gouvernements provinciaux et qu'il tiendrait des consultations ciblées auprès des intervenants au sujet des questions liées à la conception. Ces consultations ont eu lieu en avril 2017, et des employeurs, des employés et des groupes de défense d'intérêts y ont assisté. Elles portaient sur les éléments de conception d'un régime proactif d'équité salariale. Dans le budget de 2018, nous avons réitéré notre engagement de déposer une loi proactive en matière d'équité salariale cet automne par l'intermédiaire de la loi d'exécution du budget. Bien qu'elle s'inspire des modèles en vigueur en Ontario et au Québec, cette loi vise à s'assurer que, en moyenne, les femmes et les hommes dans les secteurs sous réglementation fédérale reçoivent le même salaire pour un travail de valeur égale. Elle tiendra compte de la complexité des secteurs sous réglementation fédérale et s'appliquera aux employeurs comptant au moins dix employés, tout en établissant un processus d'équité salariale simplifié pour les entrepreneurs comptant moins de 100 employés. Il est également indiqué dans le budget de 2018 que la loi fixerait des délais précis pour la mise en œuvre et les examens obligatoires, prévoirait une surveillance indépendante et une application rigoureuse de la loi, et assurerait que les salaires et autres prestations seront évalués sans distinction de sexe.

De plus, les exigences relatives à l'équité en matière d'emploi s'appliqueront désormais en tant que mesure non législative aux participants du Programme des contrats fédéraux, qui assurent l'approvisionnement en biens et en services d'une valeur de plus d'un million de dollars au gouvernement du Canada. Le gouvernement a également soumis la question de l'équité en matière d'emploi afin qu'elle fasse partie de l'ordre du jour de la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du travail, qui aura lieu en septembre 2018. Il encouragera également tous les gouvernements à présenter ou à élargir la couverture de leur loi proactive existante concernant l'équité salariale.

Bien que des progrès aient été réalisés en matière d'équité salariale, il reste encore du travail à faire. Les changements apportés au Programme de contrats fédéraux (PCF) en 2013 ont été conçus et mis en œuvre de manière à améliorer l'exécution du programme et à réduire le fardeau administratif des entrepreneurs qui font affaire avec notre gouvernement, tout en permettant d'atteindre l'objectif qui consiste à obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi pour les membres des quatre groupes désignés. Nous attendons les résultats d'une évaluation en cours, qui comprend un examen du PCF et du Programme légiféré d'équité en matière d'emploi. Nous donnerons suite aux recommandations présentées dans le rapport d'évaluation, au besoin, et continuerons d'utiliser les renseignements recueillis sur ces programmes dans le cycle d'évaluation des programmes du Ministère (tous les cinq ans) afin de cerner et d'évaluer les possibilités d'amélioration des repercussions et de l'exécution.

Femmes autochtones

Le gouvernement reconnaît que certains groupes de femmes, comme les femmes autochtones, les immigrantes et les réfugiées, et les femmes handicapées, doivent surmonter des embûches supplémentaires pour atteindre la prospérité et la sécurité économiques. Le gouvernement s'est engagé à renouveler la relation du Canada avec les peuples autochtones, laquelle sera basée sur les principes de réconciliation, y compris la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Nous investissons dans les peuples autochtones, y compris les femmes autochtones, afin d'éliminer toute entrave à leur réussite et d'appuyer leur pleine participation à l'économie. En effet, conformément aux annonces du budget de 2018, nous investirons 2 milliards de dollars sur cinq ans et 408,2 millions de dollars par année par la suite afin d'appuyer la création d'un nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones. Les services financés dans le cadre de ce programme, comme la garde d'enfants, ainsi que le Cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (en développement), aideront les femmes autochtones à bénéficier d'un accès égal aux possibilités de perfectionnement des compétences et de formation et à contribuer pleinement au succès économique de leurs collectivités. Ces nouveaux programmes, tout comme les initiatives présentées ci-après, donnent suite à la recommandation du Comité voulant que le gouvernement *finance des programmes et des services d'emploi visant spécifiquement les femmes autochtones*. En effet, de nombreuses initiatives en cours visent aussi à promouvoir les possibilités d'emploi pour les femmes autochtones. L'initiative sur les partenariats stratégiques a également permis de financer divers projets qui visent à combler les besoins en emploi et en entrepreneuriat des femmes autochtones. Une des priorités énoncées dans le Plan stratégique du Conseil national de développement économique des Autochtones de 2016-2019 (un conseil nommé par le gouverneur en conseil dont le mandat consiste à présenter des avis stratégiques et politiques au gouvernement fédéral concernant les questions relatives au développement économique des Autochtones) est d'appuyer les femmes autochtones et l'entrepreneuriat chez ces dernières en mettant à leur disposition des outils et des formations adaptés sur le plan culturel et des ressources afin qu'elles acquièrent des connaissances financières. De plus, en 2015-2016, le gouvernement a accordé des fonds à l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) pour appuyer la tenue d'un camp d'entraînement axé sur le réseautage en entrepreneuriat et en affaires ainsi qu'une activité de réseautage virtuel pour les femmes autochtones. Nous avons soutenu financièrement l'AFAC pour l'aider dans la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir les connaissances financières et économiques des femmes. Enfin, le gouvernement travaille aussi avec l'Association nationale des sociétés autochtones de financement, un réseau pancanadien d'institutions financières autochtones dont le mandat consiste à stimuler la croissance économique des Premières Nations, des Métis et des Inuits en garantissant la création d'entreprises autochtones à l'aide de contributions du gouvernement fédéral, et en en faisant la promotion.

Le gouvernement a privilégié certaines démarches, comme la consultation et la mobilisation des groupes autochtones, pour soutenir l'exécution de programmes fondés sur des données probantes et la prestation de services optimaux. À titre d'exemple, nous consultons actuellement les collectivités autochtones dans le Nord, dans les réserves et en milieu urbain pour nous assurer que toutes les populations autochtones bénéficient de services et qu'elles y ont accès; nous utilisons les données disponibles pour recenser les collectivités autochtones qui ont le plus besoin de services. Emploi et Développement social Canada offre un ensemble complet de services de sensibilisation qui sont adaptés aux priorités des collectivités et qui visent à éliminer les obstacles à la participation aux programmes. Grâce à ces services de sensibilisation, les peuples autochtones, y compris les femmes et les familles, ont un meilleur accès aux prestations sociales, comme l'Allocation canadienne pour enfants, ce qui permet d'améliorer leur sécurité économique. Le gouvernement a également mené un processus de mobilisation nationale, qui comprenait des tables rondes régionales en personne, des activités de mobilisation organisées par des organismes représentatifs nationaux, un sondage en ligne, une assemblée générale parlementaire et d'autres activités qui ont contribué à l'élaboration des options stratégiques qui ont donné lieu au Programme urbain pour les peuples autochtones. Grâce aux données et aux commentaires recueillis dans le cadre de ce processus de mobilisation, nous avons pu élaborer de nouveaux programmes en nous fondant sur des données probantes et nous assurer ainsi que ces programmes sont pertinents et efficaces et qu'ils permettent de s'attaquer aux principaux problèmes auxquels sont confrontés les peuples autochtones, y compris les femmes. De plus, nous collaborons avec les organisations et partenaires autochtones afin de fixer les prochaines étapes du volet de financement Recherche et Innovation du Programme urbain pour les peuples autochtones. Ces travaux devraient nous aider à établir une base de données probantes plus exhaustive sur les peuples autochtones en milieu urbain, et à veiller à ce que les programmes qui leur sont offerts soient de grande qualité. Enfin, notre gouvernement a consulté les partenaires autochtones qui lui ont fait part de l'importance d'une approche fondée sur les distinctions qui tient compte des besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis. C'est pourquoi le nouveau Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones consacrera des volets de financement précis à chaque groupe, y compris un volet pour les peuples autochtones en milieu urbain et les peuples autochtones non affiliés, afin d'aider les membres de ces différents groupes à développer leurs compétences professionnelles et à suivre des formations menant vers des emplois de haute qualité.

Immigrantes et réfugiées

Par l'entremise du Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, le gouvernement du Canada appuie l'intégration sur le marché du travail des nouveaux arrivants qualifiés, y compris des femmes, en réduisant les obstacles à la reconnaissance des titres de compétences étrangers, de sorte qu'ils puissent relancer leur carrière au Canada.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral investit annuellement quelque 21 millions de dollars pour aider les provinces, les territoires, les organismes de réglementation et d'autres intervenants à améliorer les systèmes de reconnaissance des titres de compétences, principalement par la rationalisation des processus réglementaires et l'harmonisation des exigences professionnelles. En outre, dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé des mesures de soutien direct à l'emploi, dont des micro-prêts, pour compenser les coûts associés à la reconnaissance des titres de compétences étrangers. Il a également annoncé des mesures de soutien pour suivre les processus de reconnaissance et explorer d'autres carrières, de même qu'un projet pilote de deux ans pour aider les nouveaux arrivants à acquérir de l'expérience de travail au Canada grâce à une formation sur l'intégration au marché du travail, à des stages en milieu de travail de courte durée et à du mentorat avec des professionnels de l'industrie. En moyenne, environ la moitié des participants à ces projets sont des femmes.

Grâce au Programme d'établissement, le gouvernement appuie la prestation en temps opportun de services et de mesures de soutien, dont la formation linguistique, qui répondent aux besoins des nouveaux arrivants, notamment des immigrantes et des réfugiées. En 2018-2019, le gouvernement investira environ 762 millions de dollars (à l'extérieur du Québec) en appui aux besoins des nouveaux arrivants en matière d'établissement, notamment des immigrantes et des réfugiées. La plus grande partie de l'enveloppe budgétaire fédérale destinée à l'établissement, soit environ 36 %, sera consacrée à la formation linguistique. Jusqu'à présent, les femmes ont représenté la majorité des participants aux formations linguistiques. Les programmes tiennent compte du fait que certains nouveaux arrivants, y compris les femmes, peuvent être confrontés à de nombreux obstacles, comme un faible niveau de littératie ou une faible capacité de communiquer dans les deux langues officielles, un faible niveau de scolarité, l'exposition à un traumatisme, une incapacité et le racisme. Les cours de langues sont offerts en même temps que les services de soutien qui favorisent la participation des nouveaux arrivants à une formation linguistique, comme la garde des enfants des nouveaux arrivants, une assistance pour le transport et, s'il y a lieu, l'aiguillage vers des services de counselling d'urgence et des services d'interprétation dans la langue de la personne. Les programmes de formation linguistique pour l'établissement financés par le gouvernement fédéral sont complétés par des programmes et des investissements provinciaux et territoriaux en formation linguistique dans certaines administrations. Les représentants du gouvernement continuent de collaborer étroitement avec leurs homologues des provinces et des territoires pour assurer l'adoption d'une approche nationale stratégique et coordonnée en ce qui concerne l'exécution du programme de cours de langue pour immigrants, trouver des possibilités d'harmonisation des programmes et établir des partenariats.

Par ailleurs, un projet pilote doté de 31,8 millions de dollars sur trois ans (dès 2018-2019) a été annoncé dans le budget de 2018 dans le but d'aider les nouvelles arrivantes, également membres d'une minorité visible, à trouver et à conserver des emplois de qualité au moyen de diverses

combinaisons d'interventions liées à l'emploi et de gestion de cas. Le projet pilote visera à éliminer les nombreux obstacles à l'entrée sur le marché du travail et à l'avancement professionnel, et sera fondé sur une comparaison entre les programmes fédéraux, provinciaux/territoriaux et internationaux, la détermination des pratiques exemplaires, des groupes de discussion avec des clientes qui sont de nouvelles arrivantes membres d'une minorité visible, des consultations auprès des partenaires et des spécialistes de l'établissement de partout au pays, ainsi que des ateliers avec les intervenants concernés. Le gouvernement prend également des mesures dans bon nombre de secteurs afin d'améliorer les délais d'attente pour participer à une formation linguistique financée par le gouvernement fédéral susceptible d'avoir une incidence sur les nouveaux arrivants admissibles, y compris les femmes. Par exemple, pour faire suite à l'examen de ses processus de planification et d'approbation, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a mis à jour la documentation opérationnelle du Ministère, comme le chapitre de son Guide des subventions et des contributions consacré à la planification, de façon à soutenir la prise de décisions rapides et efficaces fondées sur des données probantes. Le gouvernement s'affaire également à améliorer les outils de gestion des listes d'attente utilisées par les organismes de prestation de services qui exécutent les programmes de formation linguistique financés par le gouvernement.

Femmes handicapées

Les personnes handicapées, y compris les femmes, doivent surmonter d'autres obstacles avant de trouver et de conserver des emplois de qualité en raison de problèmes d'accessibilité et de biais systémiques qui les empêchent de profiter des possibilités sur le marché du travail offertes aux hommes et aux femmes non handicapés. En 2011, moins de la moitié (47 %) des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans ont déclaré avoir un emploi, comparativement à 74 % des personnes non handicapées. Parmi les personnes handicapées, les femmes sont moins susceptibles d'avoir poursuivi des études postsecondaires, de sorte qu'elles obtiennent de moins bons résultats sur le plan de l'emploi. Les personnes handicapées peuvent aussi faire l'objet d'une discrimination posant obstacle à leur accès à l'emploi. De plus, les femmes handicapées ont des revenus personnels moyens moins élevés que les femmes non handicapées et que les hommes (handicapés ou non), ce qui donne à penser qu'elles font face à des obstacles particuliers sur le plan de la sécurité économique. À titre d'exemple, elles sont plus susceptibles que les femmes non handicapées et que les hommes (handicapés ou non) d'être monoparentales. De même, les femmes handicapées sont plus susceptibles de travailler à temps partiel et deux fois plus susceptibles d'être victimes de violence que la population en général.

Le gouvernement est résolument déterminé à faire en sorte que le Canada soit plus accessible, plus inclusif et exempt d'obstacles. Pour ce faire, le gouvernement a pris de nombreuses mesures pour concrétiser un changement de culture à long terme, notamment la nomination d'un ministre responsable des personnes handicapées et des questions relatives à l'accessibilité. Sa priorité sera

d'ailleurs l'instauration d'une loi en matière d'accessibilité. Le projet de loi C-81, *Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*, constitue l'un des principaux avancements du gouvernement du Canada en matière de légifération des droits des personnes handicapées depuis plus de 30 ans. Il bénéficiera à tous les Canadiens handicapés, car il entraînera la concrétisation progressive d'un Canada sans obstacle. Dans les limites de la compétence fédérale, la loi proposée entraînera des mesures proactives pour déterminer les obstacles à l'accessibilité, les éliminer et en empêcher l'apparition dans les secteurs prioritaires comme l'environnement bâti, l'emploi, la prestation de services, l'approvisionnement, le transport et les technologies de l'information et des communications. Le gouvernement consacrera 290 millions de dollars sur six ans pour atteindre les objectifs de la loi proposée.

Par ailleurs, le gouvernement du Canada poursuit des initiatives pour appuyer les femmes handicapées à l'échelle internationale. La Convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, que le Canada a ratifiée le 11 mars 2010, appelle les États parties à assurer le développement, l'avancement et l'habilitation dans leur pleine mesure des femmes handicapées pour faire en sorte qu'elles jouissent des droits de la personne et des libertés fondamentales. Le Comité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées, un forum international qui surveille la mise en œuvre de la Convention, a formulé à l'intention du Canada plusieurs recommandations concernant les femmes handicapées, notamment de s'attaquer aux formes multiples, et pouvant se chevaucher, de discrimination dans les politiques publiques, d'éliminer les obstacles et de concevoir des pratiques inclusives pour appuyer les femmes handicapées, et de fournir du financement aux organismes qui défendent les droits des femmes handicapées pour renforcer leur rôle.

Le gouvernement fournit également un soutien financier aux organisations à but non lucratif qui fournissent des services aux personnes handicapées par l'entremise de la composante Personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social (PPDS-PH). Il s'agit d'un programme de subventions et de contributions doté d'un budget de 11 millions de dollars par année qui soutient les organisations à but non lucratif œuvrant auprès des personnes handicapées grâce à un budget de fonctionnement et au financement des projets dans le but d'améliorer la participation et l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la société canadienne. Le PPDS-PH a contribué à améliorer la vie des femmes en finançant des projets mis de l'avant par le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada et par l'Association des femmes autochtones du Canada.

Des mesures d'aide à l'emploi sont également offertes aux personnes handicapées dans le cadre de deux autres initiatives. Les ententes sur le développement de la main-d'œuvre constituent la principale source de mesures de soutien à l'emploi des personnes handicapées, tandis que le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées s'adresse aux personnes handicapées qui ne sont pas sur le marché du travail, mais qui tentent de s'y intégrer. Les programmes offerts dans le

cadre des ententes de développement de la main-d'œuvre sont conçus et exécutés par les provinces et les territoires au moyen des fonds fédéraux. Le fonds d'intégration est administré par le gouvernement fédéral, et offert en partenariat avec des organisations communautaires qui aident les personnes ayant des incapacités diverses à se préparer en vue d'occuper un emploi, à en obtenir un et à le conserver.

Afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des lieux de travail du Canada, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2017 l'octroi de 77 millions de dollars supplémentaires sur dix ans, à compter de 2018-2019, pour accroître les activités du Fonds pour l'accessibilité, de sorte que le budget annuel total du Fonds atteindra 22,7 millions de dollars, grâce auxquels plus de projets de petite et moyenne envergure seront soutenus dans les collectivités et les lieux de travail au Canada. Le Fonds pour l'accessibilité améliore la sécurité économique des femmes, car il augmente la participation des personnes handicapées à la société et à l'économie, et ce, quel que soit leur sexe, en améliorant l'accessibilité physique et la sécurité des collectivités et des lieux de travail.

Leadership et participation à la démocratie

Femmes en entrepreneuriat

Le gouvernement a comme priorité de soutenir les entreprises de calibre mondial détenues par des femmes ainsi que l'avancement des femmes dans des postes de haute direction. Comme le Comité l'a entendu, les femmes propriétaires de petites et moyennes entreprises peuvent être confrontées à des obstacles et défis particuliers pouvant nuire à leur succès. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement a fait l'annonce de la première Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, un ensemble d'initiatives coordonnées à l'échelle nationale et dotées d'un budget de près de 2 milliards de dollars visant à éliminer les obstacles à la pleine participation des femmes en entrepreneuriat et à mieux aider les femmes entrepreneures à faire croître leurs entreprises. Afin de mettre en œuvre des initiatives dans le cadre de la Stratégie, une approche pangouvernementale assortie d'une collaboration avec les agences de développement régional, d'autres ministères et des sociétés d'État sera encouragée. La Stratégie permettra d'atteindre l'objectif du gouvernement qui consiste à faire doubler le nombre de petites et moyennes entreprises majoritairement détenues par des femmes pour atteindre environ 340 000 d'ici 2025, à accroître la participation de femmes de divers horizons (notamment des femmes autochtones, des femmes vivant dans des communautés rurales et éloignées et des femmes appartenant à une minorité visible) dans les secteurs en croissance de l'économie, ainsi qu'à soutenir la croissance des emplois pour la classe moyenne. La Stratégie permettra de regrouper les services d'aide pour les femmes sous quatre piliers, soit Appuyer la croissance des entreprises dirigées par des femmes (pour soutenir les compétences en affaires, le mentorat, le réseautage et les possibilités

en matière d'approvisionnement), Favoriser l'accès aux capitaux (pour fournir un soutien financier à la croissance et aux exportations, ainsi qu'au capital de risque), Améliorer l'accès aux programmes fédéraux d'innovation en entreprise (pour améliorer la participation des groupes sous-représentés dans l'économie de l'innovation), et Améliorer les données et les connaissances (pour améliorer les données, les connaissances et les pratiques exemplaires).

Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement prévoyait dans son budget de 2018 un investissement de 105 millions sur cinq ans pour fournir un soutien coordonné à l'échelle nationale et adapté aux régions pour les femmes entrepreneures afin de les aider à faire croître leurs entreprises et à exporter davantage, et d'appuyer les écosystèmes régionaux d'innovation. Cet investissement permettra de renforcer les capacités de l'écosystème entrepreneurial des femmes, d'aider les entreprises détenues par des femmes à accéder à des possibilités de réseautage et de mentorat, et d'accroître la participation de femmes d'horizons divers en entrepreneuriat. L'investissement dans la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat, de même que certaines initiatives destinées aux femmes inuites, métisses et des Premières Nations, dont il est fait mention ci-après, donnent suite à la recommandation du Comité voulant que le *gouvernement finance et fasse connaître les initiatives qui offrent des possibilités de réseautage et de mentorat aux femmes entrepreneures.*

Les travaux relatifs à la mise en œuvre de certaines initiatives menées dans le cadre de la stratégie sont déjà en cours. Par exemple, en juillet 2018, on a annoncé le lancement d'un processus concurrentiel de 8,6 millions de dollars visant la création d'un portail de connaissances pour les femmes en entrepreneuriat indépendant, mené par une tierce partie et ayant pour but d'accélérer l'accumulation et la diffusion des données, des connaissances et des pratiques exemplaires concernant les femmes entrepreneures, y compris les femmes d'horizons divers. Par ailleurs, la Banque de développement du Canada (BDC) organise une série de « camps d'entraînement » partout au Canada (comme le camp d'entraînement destiné aux femmes en technologie de la BDC qui s'est tenu à Montréal en juillet 2018) à l'intention des femmes entrepreneures d'avenir, dont le principal objectif consiste à améliorer les compétences et la littératie en affaires.

De plus, afin d'aider à relier les entreprises appartenant aux femmes avec des débouchés sur les marchés internationaux, le budget de 2018 a annoncé un investissement de 10 millions de dollars sur cinq ans pour l'expansion du programme Femmes d'affaires en commerce international. De plus, le budget de 2018 prévoit aussi un investissement de 250 millions de dollars sur trois ans, par l'entremise d'Exportation et développement Canada, pour offrir des solutions de financement et d'assurance pour les entreprises détenues ou dirigées par des femmes qui font des exportations ou qui cherchent à en faire.

Le gouvernement soutient également des initiatives déjà en place qui offrent des possibilités aux femmes entrepreneures. Le Réseau des possibilités économiques pour les Autochtones (RPEA) en est un exemple; ce réseau fournit une plateforme permettant aux organisations, notamment celles qui soutiennent les femmes en entrepreneuriat et sur le marché du travail, d'établir des liens avec plusieurs ministères fédéraux à la fois. Le Inuit Women in Business Network (réseau d'affaires des femmes inuites), créé dans le but d'aider les femmes d'affaires inuites à toutes les étapes du développement d'une entreprise en trouvant des mentors, en fournissant des ressources et en créant un réseau de soutien, a également reçu l'appui du gouvernement par l'entremise du programme Entrepreneuriat autochtone (en 2016-2017) afin d'étendre ses opérations. Par le biais de ce programme, le gouvernement a aussi soutenu des initiatives comme le programme amélioré de mentorat *Indigenous Women in Community Leadership*, un programme primé offert aux femmes des Premières Nations et de la Nation métisse ainsi qu'aux Inuites qui s'engagent à soutenir le développement et le changement social dans leurs organisations, leurs communautés et leurs nations, ainsi que IdeaConnector.net – Proteus Institute Canada, qui a récemment lancé le *National Indigenous Women Entrepreneurs Ecosystem* (écosystème national des femmes entrepreneures autochtones) visant à soutenir les femmes autochtones qui désirent lancer leur entreprise en permettant aux concepts d'affaires de se développer et à mettre les femmes en communication avec des mentors et des entrepreneurs ayant les mêmes visées, et ce, dans le but d'appuyer leurs opérations commerciales.

Afin d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises détenues par des femmes lorsqu'il s'agit de soumissionner pour des projets d'approvisionnement du gouvernement fédéral, Solutions innovatrices Canada, un programme hybride d'approvisionnement axé sur l'innovation, a conçu le processus de demande permettant de tenir compte de la capacité de la plupart des petites entreprises à relever les défis du gouvernement (les petites entreprises peuvent recevoir un financement par l'entremise d'une subvention ou d'un contrat afin d'effectuer des travaux de recherche et de développement qui engendrent une nouvelle technologie, un nouveau produit ou un nouveau service qui répond à un défi du gouvernement fédéral et que ce dernier pourrait ensuite acquérir). En outre, Solutions innovatrices Canada s'est fixé comme priorité de cibler les groupes sous-représentés, ce qui comprend les entreprises détenues par des femmes, dans le cadre de ses activités de sensibilisation. Étant donné que le manque de connaissances quant aux possibilités qui existent au sein du gouvernement fédéral constitue un obstacle possible, Solutions innovatrices Canada cherche également à mieux faire connaître les occasions offertes aux petites entreprises au Canada.

Femmes et leadership

Le gouvernement a également fait adopter le projet de loi C-25, *Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par action* (la Loi), qui a reçu la sanction royale le 1^{er} mai 2018. Ce projet de loi

visé à apporter une plus grande diversité dans les conseils d'administration et les postes de la haute direction en exigeant que les sociétés ouvertes constituées en vertu de la *Loi* communiquent chaque année à leurs actionnaires des renseignements concernant la diversité (c.-à-d. des renseignements en lien avec la composition de leurs conseils d'administration et de la haute direction ainsi qu'avec leurs politiques sur la diversité). Si aucune politique n'est en place, les entreprises devront expliquer pourquoi il en est ainsi. Les quatre groupes désignés définis dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (femmes, minorités visibles, Autochtones et personnes handicapées) constituent des catégories obligatoires, mais les entreprises assujetties aux nouvelles règles peuvent également prendre en considération d'autres formes de diversité. L'information divulguée aux actionnaires sera également communiquée au directeur de Corporations Canada. Étant donné que l'information détenue par cet organisme est visée par la politique sur les données ouvertes du gouvernement, elle sera mise à la disposition du public aux fins d'analyse et de surveillance. La version finale du projet de loi stipule qu'un comité parlementaire doit procéder à l'examen des dispositions en matière de diversité cinq ans après l'entrée en vigueur de la *Loi*. Enfin, le gouvernement reconnaît les avantages découlant d'une meilleure répartition des hommes et des femmes à tous les niveaux décisionnels et dans toutes les sphères d'activité, notamment dans les groupes d'experts lors d'événements et de conférences, et ce, tant au pays qu'à l'étranger. Dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement a annoncé qu'il allait créer un prix annuel qui serait remis aux sociétés canadiennes qui font preuve de leadership pour favoriser la représentation des femmes, y compris des femmes membres d'une minorité visible, à des postes de haute direction et dans les conseils d'administration.

Violence fondée sur le sexe et accès à la justice

Violence fondée sur le sexe

Comme le Comité l'a entendu, la violence fondée sur le sexe peut avoir des répercussions négatives sur la sécurité économique et le revenu des femmes. Le gouvernement s'engage à prévenir et à contrer ce type de violence sous toutes ses formes, et il a mis sur pied différents programmes et initiatives visant à prévenir la violence fondée sur le sexe et à soutenir les victimes d'actes violents. Dans le budget de 2017, le gouvernement a annoncé 100,9 millions de dollars sur cinq ans et 20,7 millions pour les années subséquentes afin d'établir une stratégie visant à prévenir et à contrer la violence fondée sur le sexe. La stratégie « Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe » (la Stratégie) a été lancée par le gouvernement en 2017. La Stratégie découle en partie de l'étude approfondie du Comité sur la violence fondée sur le sexe, « *Agir pour mettre fin à la violence faite aux jeunes femmes et aux filles au Canada* », menée en 2016-2017. La Stratégie est la première à instaurer un plan d'action fédéral pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Elle comprend trois

champs d'action : la prévention, le soutien aux personnes survivantes et à leur famille, et la réactivité des systèmes juridique et judiciaire aux besoins. La Stratégie adopte une approche pangouvernementale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe. Elle s'appuie sur des initiatives fédérales en cours et comprend de nouveaux fonds, entre autres pour combler les lacunes au niveau des connaissances, et pour coordonner les activités fédérales en matière de violence fondée sur le sexe par l'entremise d'un nouveau centre du savoir sur le sujet. Le programme du gouvernement en matière de violence fondée sur le sexe, qui repose sur le deuxième champ d'action de la Stratégie, vise à épauler les organismes du secteur de la lutte contre la violence fondée sur le sexe afin qu'elles conçoivent et mettent en œuvre des pratiques prometteuses pour combler les lacunes dans le soutien offert aux Autochtones et aux groupes de survivants mal desservis au Canada. Un financement est octroyé aux organisations admissibles à l'appui de projets à durée définie – à l'échelle locale, régionale et nationale – qui visent à combler les lacunes dans le soutien fourni à des groupes précis de survivants, comme les groupes plus à risque d'être victimes de violence fondée sur le sexe ou qui sont confrontés à des obstacles reliés à l'accès aux services, notamment les femmes autochtones et leur communauté et d'autres groupes mal desservis. Dans le budget de 2018, le gouvernement prévoit 86 millions de dollars additionnels sur cinq ans et 20 millions pour les années subséquentes pour élargir la portée de la Stratégie, notamment pour doubler le financement accordé au programme en matière de violence fondée sur le sexe et octroyer des fonds pour collaborer avec des partenaires à l'élaboration d'un cadre visant à contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements postsecondaires dans le but d'encourager les femmes et les populations vulnérables à poursuivre leurs études. La Stratégie et le programme en matière de violence fondée sur le sexe, ainsi que le Programme pour la prévention de la violence familiale abordé ci-après, donnent suite à la recommandation du Comité d'investir *dans des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes pour lesquels les sommes investies sont remises à des fournisseurs de services.*

Par l'entremise du Programme pour la prévention de la violence familiale (PPVF), le gouvernement prévoit également des fonds destinés à soutenir le fonctionnement de maisons d'hébergement à l'échelle du pays qui fournissent des services aux femmes et aux enfants qui vivent dans une réserve, ainsi que le financement de projets de prévention communautaires dans les réserves et à l'extérieur de celles-ci qui privilégient les activités dans différents domaines, comme les soins tenant compte des traumatismes subis, la sensibilisation auprès des jeunes et la mobilisation des hommes et des garçons. Le PPVF encourage le Cercle national autochtone contre la violence familiale à agir en tant que coordonnateur national en soutenant les maisons d'hébergement et leurs employés grâce à des forums de formation, des activités de prévention, le développement de la capacité, la recherche et la collaboration avec des partenaires clés.

Le gouvernement reconnaît que le harcèlement et la violence fondée sur le sexe sont toujours des questions préoccupantes, potentiellement lourdes de conséquences et susceptibles d'avoir des effets négatifs à long terme sur les individus et la société. Afin de venir en aide aux victimes

d'actes violents, nous prévoyons offrir cinq jours de congé payé aux employés du secteur privé sous réglementation fédérale qui sont victimes de violence familiale ou aux parents/tuteurs d'un enfant mineur victime de violence familiale. Cette modification au *Code canadien du travail*, annoncée dans le budget de 2018, s'ajoute au congé avec protection de l'emploi pour les survivants de violence familiale présenté dans la foulée du budget de 2017, en plus d'aller dans le sens de la recommandation du Comité demandant l'adoption d'une *mesure législative visant à modifier le Code canadien du travail afin d'y inclure un congé payé pour les victimes de violence conjugale*. En outre, le gouvernement a également soumis le projet de loi C-65 afin de mettre en place un régime plus solide et intégré visant à protéger les employés contre le harcèlement et la violence dans les milieux de travail fédéraux, y compris le secteur privé sous réglementation fédérale, la fonction publique fédérale et les lieux de travail du Parlement. Le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes le 7 novembre 2017 et, en juin 2018, il a été renvoyé devant la Chambre des communes aux fins d'examen à la suite des amendements apportés par le Sénat. Ce nouveau régime unique permettra de se pencher sur l'éventail des comportements associés au harcèlement et à la violence, qu'il s'agisse de moqueries et d'intimidation ou de harcèlement sexuel et de violence physique. Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est engagé à verser 34,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, et 7,4 millions pour les années subséquentes, pour appuyer le projet de loi C-65. Ce financement servira à élaborer des programmes de formation à l'intention des inspecteurs du Programme du travail, à concevoir des campagnes de sensibilisation, à fournir du matériel et des outils pédagogiques aux parties en milieu de travail, à embaucher un plus grand nombre d'inspecteurs du Programme du travail, à mettre en place un carrefour de sensibilisation accessible au moyen d'un numéro sans frais, de même qu'à appuyer l'élaboration de règlements et la réalisation d'activités d'exécution de la loi.

Le gouvernement convient que l'éducation du public et les campagnes de sensibilisation peuvent également contribuer à l'établissement de normes sociales positives et à la remise en question des valeurs, des attitudes et des comportements qui engendrent la discrimination, le sexisme et la VFS dont sont victimes les femmes en milieu de travail. À cette fin, le gouvernement a proposé de mettre en œuvre des stratégies législatives (comme le projet de loi C-65) et d'acquisition de connaissances afin de trouver des solutions à ce problème. Dans le budget de 2018, le gouvernement propose de mettre sur pied un centre pour la diversité, l'inclusion et le mieux-être dans la fonction publique qui aura pour mandat, entre autres, de mieux soutenir les fonctionnaires victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail. Par ailleurs, il y est également proposé d'investir 25 millions de dollars sur cinq ans pour la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation pancanadien afin de mieux informer les travailleurs, tout particulièrement les plus vulnérables, de leurs droits et de la façon dont ils peuvent accéder aux services en cas de harcèlement en milieu de travail.

Le gouvernement reconnaît que tous les partenaires et intervenants ont un rôle à jouer pour réduire la VFS. Le gouvernement a consulté les ministres provinciaux et territoriaux sur les questions liées à la VFS et ils ont convenu de collaborer étroitement et d'assurer une complémentarité entre la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe et les stratégies provinciales/territoriales respectives. L'analyse de 2015 des stratégies et des plans d'action provinciaux et territoriaux concernant la violence faite aux femmes et aux filles est en train d'être mise à jour afin d'inclure les stratégies fédérales visant à contrer la VFS.

Accès à l'aide juridique

L'accès à l'aide juridique favorise la justice pour les personnes défavorisées sur le plan économique et contribue à assurer que le système de justice canadien demeure équitable et efficace. Le gouvernement fédéral reconnaît l'importance des programmes d'aide juridique en matière civile pour aider les femmes vulnérables comme les victimes ayant survécu à des actes de violence, les femmes autochtones et les femmes handicapées. Le gouvernement fournit du soutien pour les services offerts dans les provinces comme l'aide juridique en matière civile grâce au Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS). Le TCPS est un transfert de fonds en bloc aux provinces et aux territoires ayant pour objectif d'appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale, les services sociaux, le développement de la petite enfance et l'apprentissage et la garde des jeunes enfants; il est conçu pour offrir aux provinces et aux territoires toute la marge de manœuvre nécessaire pour investir les fonds en fonction des besoins et des priorités de leurs résidents. Le gouvernement s'est engagé à maintenir la structure actuelle du TCPS qui permet aux provinces et territoires de dépenser librement les fonds selon leurs propres priorités.

Toutefois, reconnaissant la nécessité de répondre aux préoccupations juridiques des victimes de harcèlement sexuel en milieu de travail, le gouvernement, dans le budget 2018, s'est engagé à verser 25,4 millions de dollars sur cinq ans pour accroître le financement de l'aide juridique dans tout le pays, en mettant l'accent sur le soutien aux victimes de harcèlement en milieu de travail. De plus, en réponse au rapport du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes concernant l'accès à la justice (partie 2), nous nous sommes engagés à examiner les questions relatives au financement de l'aide juridique, en collaboration avec nos partenaires provinciaux et territoriaux.

Réduction de la pauvreté, santé et bien-être

Réduction de la pauvreté

Nous croyons que tous les Canadiens devraient avoir des chances égales et équitables de réussir et nous sommes déterminés à faire croître et à renforcer la classe moyenne. En fait, l'un des principaux objectifs du gouvernement est d'accroître la sécurité économique et sociale de tous les Canadiens, et particulièrement de ceux qui sont les plus vulnérables. Les personnes vulnérables comprennent notamment les parents seuls, dont la grande majorité sont des femmes, et leurs enfants, puisque près du tiers des mères seules vivent dans la pauvreté. Les femmes sont aussi plus susceptibles d'assumer les responsabilités en matière de soins et de consacrer plus d'heures aux activités liées aux soins que les hommes, ce qui devient beaucoup plus stressant si elles ont de la difficulté à joindre les deux bouts. En outre, il est démontré que la pauvreté rend les femmes et leurs personnes à charge plus vulnérables à des situations comme les relations abusives et la violence fondée sur le sexe. Le gouvernement a rendu publique sa première Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté le 21 août 2018. Cette stratégie instaure le premier seuil de pauvreté officiel du Canada, établit une définition de la pauvreté, fixe des cibles de réduction de la pauvreté ambitieuses et met sur pied un Conseil consultatif qui rendra compte annuellement des progrès accomplis vers l'atteinte des cibles. La Stratégie donne suite à la première recommandation du Comité voulant que le gouvernement *établis*se une *définition officielle de la pauvreté assortie de mesures qualitatives et quantitatives et qui sera appliquée dans tous les ministères et projets fédéraux*. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement propose aussi de déposer au Parlement la première loi sur la réduction de la pauvreté, laquelle enchâsserait les cibles, le seuil de pauvreté officiel du Canada et la création du Conseil consultatif. Qui plus est, le gouvernement a élaboré « Une chance pour tous », la première stratégie canadienne de réduction de la pauvreté, en utilisant une lentille d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) de manière à prendre en considération les variations dans l'expérience de la pauvreté et les obstacles auxquels doivent faire face divers groupes. Parmi ces groupes se trouvent les femmes, les personnes handicapées, les nouveaux arrivants au Canada, les chefs de familles monoparentales, les personnes seules, les Autochtones, les personnes transgenres et non binaires, celles de race noire ou d'autres communautés raciales. Comprendre les facteurs de risque propres à chaque groupe, l'incidence des expériences intersectionnelles et les besoins des divers groupes aidera le gouvernement à adapter ses interventions découlant de la Stratégie pour lutter plus efficacement contre la pauvreté au Canada. Reconnaissant l'importance des données sur la pauvreté dans la prise de décisions fondées sur des données probantes par tous les ordres de gouvernement, le gouvernement fédéral a investi 12,1 millions de dollars sur cinq ans et 1,5 million de dollars par année de façon continue, pour combler les principales lacunes dans la mesure de la pauvreté au Canada. Il s'agit entre autres de veiller à ce que les données sur la pauvreté portent sur tous les Canadiens et sur les diverses dimensions de la pauvreté, qu'elles soient solides et qu'elles soient saisies en temps opportun. De plus, dans le cadre de l'élaboration

de sa Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement a adopté une approche d'élaboration qui est conforme aux droits de la personne, en faisant participer des gens de partout au Canada, y compris ceux qui vivent dans la pauvreté et les groupes marginalisés. L'appel en faveur d'une approche de réduction de la pauvreté fondée sur les droits de la personne, avec une législation qui intègre les droits économiques, sociaux et culturels, a été entendu de plusieurs intervenants. Parallèlement, d'autres intervenants ont souligné que l'adoption d'initiatives et de politiques concrètes peut être tout aussi efficace. Les deux points de vue sont pris en considération.

Logement et infrastructure

Investir dans le Canada : le plan d'infrastructure à long terme du Canada, annoncé dans les budgets de 2016 et de 2017, est un plan exhaustif et à long terme du gouvernement, visant à édifier un pays prospère et inclusif grâce à des investissements sans précédent dans les infrastructures. À compter de 2016, le gouvernement investira plus de 180 milliards de dollars dans les infrastructures sur les 12 années du Plan, soit plus du double du financement fédéral précédent en matière d'infrastructure. Le Plan a été élaboré à partir des commentaires des partenaires provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones ainsi que des intervenants nationaux et régionaux. Il comporte cinq volets d'investissement : le transport en commun, l'infrastructure verte, l'infrastructure sociale, l'infrastructure rurale et nordique et l'infrastructure de commerce et de transport, et reconnaît que des relations solides au sein du gouvernement fédéral et parmi tous ses partenaires sont essentielles pour obtenir des résultats.

En vertu de ce Plan, le gouvernement investit 25,3 milliards de dollars sur 12 ans dans l'infrastructure sociale. Le Plan attribue des fonds réservés au logement, aux refuges, et à l'infrastructure d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Ces investissements ouvriront de nouveaux débouchés et permettront d'améliorer l'inclusion sociale pour de nombreux Canadiens, particulièrement les femmes, les Autochtones et les populations à faible revenu. Ils vont aussi dans le sens de la recommandation du Comité voulant que le gouvernement *investisse immédiatement et de façon soutenue dans l'infrastructure sociale – soit des installations et des services qui aident les personnes et les familles à satisfaire à leurs besoins sociaux – afin d'aider les femmes qui travaillent dans ce milieu ou qui dépendent de ces secteurs.*

En outre, un logement sécuritaire et abordable est le point de départ de meilleurs résultats socio-économiques, et c'est pourquoi le gouvernement est déterminé à aider davantage de Canadiens à accéder à un logement qui répond à leurs besoins et qu'ils peuvent se payer grâce à la Stratégie nationale sur le logement. La Stratégie est un plan de 40 milliards de dollars d'une durée de dix ans dont le but principal est de répondre aux besoins des populations vulnérables. La Stratégie vise à soutenir ces populations au moyen d'un certain nombre de programmes de logement qui fonctionnent de façon distincte, mais complémentaire. Comme il est indiqué dans le Résumé du Plan d'entreprise de la Société canadienne d'hypothèques et de logement 2018-2022, la Stratégie

nationale sur le logement prévoit consacrer 33 % de tous les investissements pour soutenir des projets qui ciblent spécifiquement les besoins uniques des femmes et des filles. De même, les mesures de lutte contre l'itinérance – dans le cadre de *Vers un logis*, la stratégie de lutte contre l'itinérance au Canada – tiennent compte des obstacles distincts auxquels sont confrontés différents groupes de femmes, comme les femmes fuyant la violence.

Dans le cadre des principales initiatives de la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement fédéral adopte une approche en matière de logement fondée sur les droits de la personne, qui appuiera la concrétisation progressive du droit à un logement convenable tel qu'énoncé dans le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Au printemps 2018, nous avons mené des consultations publiques sur les éléments clés d'une approche en matière de logement fondée sur les droits de la personne. La rétroaction importante et diversifiée que nous avons reçue des Canadiens nous aidera à façonner les éléments de l'approche en matière de logement fondée sur les droits de la personne, maintenant et à l'avenir.

En plus des fonds versés aux refuges dans le cadre de l'investissement existant dans le logement abordable et le programme d'amélioration des maisons d'hébergement dans les réserves, le budget 2016 a fait d'importants investissements pour réparer les refuges et les maisons de transition pour les victimes de violence conjugale et en augmenter le nombre, pour s'assurer que les personnes qui fuient la violence conjugale aient un endroit où se mettre à l'abri. Nous avons fourni un financement plus important pour rénover et construire des refuges accueillant les victimes de violence familiale dans les collectivités des Premières Nations et pour mieux les appuyer. Cinq collectivités ont été sélectionnées pour la construction de nouveaux refuges, et les activités de planification et de construction ont débuté. On s'attend à ce que tous les projets soient terminés d'ici le 31 mars 2019, et deux projets devraient être opérationnels à l'automne 2018.

Dans le cadre du *Plan Investir dans le Canada*, le gouvernement signe aussi de nouvelles ententes bilatérales avec l'ensemble des provinces et territoires, qui se traduiront par des investissements fédéraux de plus de 33 milliards de dollars dans d'importants projets d'infrastructure partout au pays dans quatre domaines prioritaires, dont le transport en commun. En mettant l'accent sur l'atteinte de résultats qui servent les Canadiens, les projets de transport en commun financés par le gouvernement fédéral sont fortement encouragés à améliorer la part modale du transport en commun et du transport actif, la proximité des services de transport en commun, ainsi que la qualité et la sécurité des systèmes de transport en commun actuels et futurs. Depuis 2009, le gouvernement a versé du financement pour certains projets qui améliorent la sécurité dans les systèmes de transport public. Ces projets comprennent notamment l'installation de caméras de sécurité dans les véhicules de transport en commun et la modernisation des dispositifs de sécurité dans les installations de transport.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible d'élargir les critères d'admissibilité au *Fonds pour l'infrastructure de transport en commun* afin d'inclure les organismes de transport en commun sans but lucratif et non gouvernementaux, dans les endroits où des services de transport financés par les municipalités ne sont pas disponibles, étant donné qu'au 31 mars 2018, tous les fonds prévus par ce programme ont été engagés. Toutefois, à l'avenir, le gouvernement tiendra compte de la possibilité d'élargir les critères d'admissibilité lorsqu'il créera de nouveaux programmes de financement du transport en commun.

Financement accordé à des organisations de femmes et à des groupes communautaires de première ligne

Le Comité a été informé de l'importance pour les femmes d'accéder à des services de soutien et de l'importance pour les organismes communautaires d'obtenir du financement pour aider les femmes à renforcer leur sécurité économique. Chaque année, le gouvernement fournit un financement de 19 millions de dollars à environ 300 projets dans le cadre du Programme de promotion de la femme visant à régler les problèmes difficiles auxquels sont confrontées les femmes et les filles dans les domaines de la violence, de la sécurité économique et de la prospérité, et de la participation démocratique. Le Programme de promotion de la femme est le seul programme fédéral de subventions et de contributions dédié uniquement à promouvoir et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes au Canada. Les projets financés sont axés sur la collaboration, faisant appel à des organisations non gouvernementales en partenariat avec des institutions publiques, d'autres paliers de gouvernement et le secteur privé pour créer des occasions de changement systémique dans les collectivités du Canada. Condition féminine Canada lance des appels de propositions ciblés pour les projets afin de répondre aux enjeux émergents ou urgents. À l'automne 2017, Condition féminine Canada a lancé deux appels de propositions pour des projets visant à accroître la sécurité économique des femmes au Canada. Dans le cadre du premier appel, des organisations ont demandé un financement pour la mise en œuvre de projets conçus pour s'attaquer aux causes profondes (par exemple, disparité salariale, accessibilité des services de garde, écart salarial) qui limitent la sécurité économique des femmes au Canada. Dans le cadre du deuxième appel, des organisations autochtones ont demandé un financement pour la mise en œuvre de projets qui identifient des possibilités pour la réussite économique des femmes autochtones et pour mettre en œuvre les solutions. Les investissements totaux réalisés dans le cadre de ces deux appels représentent environ 15 millions de dollars pour 47 projets.

De plus, dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement a annoncé un financement supplémentaire de 100 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les organisations de femmes afin d'assurer la force et la pérennité du mouvement des femmes. Un élément clé de ce financement sera la souplesse qui permettra aux organisations de présenter une demande de financement pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de capacité et pour améliorer

leur contribution unique au renforcement du mouvement des femmes. Ces initiatives amélioreront la capacité des organisations de femmes et appuieront leur viabilité à long terme.

Prestations et programmes fédéraux pour les Canadiens

Le gouvernement est déterminé à aider tous les membres de notre société à avoir une chance équitable de réussir et de rejoindre la classe moyenne. La Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) est un crédit d'impôt remboursable qui s'ajoute au revenu des travailleurs à faible revenu. En permettant aux travailleurs à faible revenu de gagner plus d'argent, la prestation encourage plus de personnes à entrer sur le marché du travail et à y rester. Dans son budget de 2018, le gouvernement a annoncé que la PFRT serait remplacée en 2019 par l'**Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)**, une prestation plus généreuse et plus accessible. La prestation maximale au titre de l'ACT sera augmentée jusqu'à concurrence de 170 \$ en 2019 et le seuil de revenu au-delà duquel la prestation est éliminée complètement sera également haussé. La prestation maximale offerte au titre du supplément pour personnes handicapées de l'ACT sera aussi augmentée d'une somme supplémentaire de 160 \$ afin d'aider davantage les Canadiens handicapés qui sont confrontés à des obstacles financiers lorsqu'ils entrent sur le marché du travail. Le budget de 2018 a aussi proposé des modifications qui permettront à l'Agence du revenu du Canada de déterminer automatiquement si les déclarants sont admissibles à la prestation même s'ils ne la demandent pas. À la suite de ces changements, environ 300 000 travailleurs à faible revenu de plus toucheront la nouvelle ACT pour l'année d'imposition 2019. On estime que cette augmentation et la participation accrue aideront environ 70 000 Canadiens à sortir de la pauvreté.

L'instauration de l'ACT et un meilleur accès à la prestation aideront les travailleurs à faible revenu et, en particulier, offriront un soutien aux mères monoparentales—un groupe dont le taux d'emploi est relativement faible et qui court un risque élevé de vivre dans la pauvreté. Dans le budget de 2018, le gouvernement s'est aussi engagé à améliorer la prestation du programme de l'ACT afin d'offrir un meilleur soutien aux Canadiens à faible revenu tout au long de l'année, plutôt que par le biais d'un remboursement annuel après avoir produit leur déclaration d'impôt.

Le gouvernement a pris des mesures importantes pour renforcer les programmes de soutien du revenu afin d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins fondamentaux et à éviter qu'ils ne tombent dans la pauvreté. Par exemple, le gouvernement a introduit l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) qui est plus simple, plus généreuse et mieux ciblée que l'ancien système de prestations pour enfants. En moyenne, les familles qui bénéficient de l'ACE reçoivent environ 6 800 \$ par année en versements de l'ACE. L'ACE a aidé plus d'un demi-million de personnes, dont presque 300 000 enfants, à sortir de la pauvreté au Canada. Près de 65 % des familles qui reçoivent l'allocation maximale sont des familles monoparentales, et pour plus de 90 % de celles-ci, le chef de famille est une femme. Afin de suivre l'augmentation du coût de la vie,

l'ACE a été indexée en juillet 2018, soit deux ans plus tôt que prévu. Le gouvernement a aussi augmenté les paiements du Supplément de revenu garanti d'un montant pouvant atteindre 947 \$ par année pour les aînés les moins bien nantis vivant seuls, aidant ainsi près de 900 000 aînés à faible revenu, dont 70 % sont des femmes. De plus, la Prestation fiscale pour le revenu de travail mentionnée précédemment encourage aussi un plus grand nombre de Canadiens à faible revenu à entrer sur le marché du travail et à y rester, car elle permet aux travailleurs à faible revenu qui passent des filets de la sécurité sociale à la population active de gagner plus d'argent.

Selon ce qui a été convenu en principe entre les ministres provinciaux et fédéral des Finances, sous réserve du consentement officiel des provinces, le Régime de pensions du Canada (RPC) protégera les prestations bonifiées du RPC pour les parents qui s'absentent du travail pour s'occuper de jeunes enfants et de personnes handicapées. On prévoit que chaque année, la nouvelle clause d'exclusion pour élever des enfants offrira des crédits à 125 000 personnes, dont la plupart sont des femmes, ce qui fera augmenter la partie bonifiée de leurs prestations futures. Plus de 400 000 personnes handicapées devraient bénéficier de la nouvelle clause d'exclusion en cas d'invalidité au cours des 20 prochaines années. Ces changements reconnaissent la valeur du travail impayé et viennent s'ajouter à la protection déjà offerte par le RPC existant (de base). Le RPC de base continuera de déduire les mois de faible revenu qui feraient autrement baisser les gains moyens sur lesquels une prestation est fondée, tandis que la bonification viendra inclure les crédits dans les mois de faible revenu, faisant ainsi augmenter la moyenne.

Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que jouent de nombreux Canadiens pour soutenir les personnes qui dépendent d'eux en raison d'une déficience mentale ou physique, souvent en conciliant le travail et d'autres responsabilités personnelles. C'est pourquoi le budget de 2017 a simplifié l'actuel système de crédits pour aidants naturels en remplaçant le crédit d'impôt pour aidants naturels, le crédit d'impôt pour personnes à charge ayant une déficience et le crédit d'impôt pour aidants familiaux par un crédit unique : le crédit canadien pour aidant naturel. Ce crédit offre un meilleur soutien aux personnes qui en ont le plus besoin, soit les personnes qui offrent des soins à des membres de la famille ayant des déficiences (y compris les personnes handicapées). Pour les familles, on estime que ce changement représente un allègement fiscal supplémentaire de l'ordre de 310 millions de dollars au cours de la période de 2016-2017 à 2021-2022. On évalue qu'environ 520 000 aidants naturels ont demandé le crédit canadien pour aidant naturel pour l'année d'imposition 2017. Finalement, le Fonds d'intégration pour les personnes handicapées susmentionné aide les personnes handicapées à se joindre à la population active et à continuer d'en faire partie. Le Fonds aide les personnes handicapées à surmonter les obstacles à leur participation au marché du travail canadien et aide les employeurs à embaucher des personnes handicapées.

Femmes autochtones

Bon nombre de programmes et d'initiatives du gouvernement sont conçus pour nous permettre de mieux comprendre les conditions socio-économiques des peuples autochtones et de les améliorer, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins de santé de qualité, les possibilités d'éducation, ainsi que la participation des femmes autochtones à l'économie et leur sécurité économique. La création du Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones susmentionné – qui appuiera des services comme la garde d'enfants – aidera les femmes autochtones à accéder aux mêmes possibilités de perfectionnement des compétences et de formation de sorte qu'elles seront en mesure de participer pleinement à la réussite économique de leurs collectivités. Les Programmes urbains pour les peuples autochtones fournissent aussi un financement de base aux organismes autochtones, notamment les Centres d'amitié, pour offrir des programmes et des services aux Autochtones vivant en milieu urbain. En outre, le volet du financement Programmes et services des Programmes urbains pour les peuples autochtones offre un financement d'un maximum de cinq ans pour offrir des programmes et des services à six groupes et secteurs clés, notamment les femmes, les populations vulnérables (comme les personnes handicapées et les aînés), les jeunes, les services de transition, les programmes de sensibilisation et le mieux-être de la collectivité. Les projets dans le cadre du volet Programmes et services qui ont reçu un financement en 2017-2018 et qui mettent l'accent sur les femmes autochtones vivant en milieu urbain ont pour but d'améliorer la participation des femmes à l'économie ainsi qu'à les aider dans leur transition vers les milieux urbains, y compris des services qui permettent aux femmes autochtones vivant en milieu urbain de rassembler les éléments de base nécessaires pour devenir autonomes et indépendantes sur le plan financier.

Le gouvernement s'engage à élaborer des stratégies sur le logement pour les Autochtones qui sont fondées sur des distinctions et sur les principes d'autodétermination, de réconciliation, de respect et de coopération. C'est ce qui est le plus important selon les leaders autochtones avec qui nous avons discuté lors des consultations sur la Stratégie nationale sur le logement.

Le gouvernement du Canada travaille avec un certain nombre de partenaires et d'intervenants pour promouvoir et faciliter l'accès à des mesures incitatives à l'épargne-études. Le Réseau des champions du Bon d'études canadien (BEC) en est un bon exemple. Ce réseau regroupe des ministères et des organismes fédéraux et provinciaux, des organisations non gouvernementales, des fournisseurs de services communautaires et des organisations qui offrent des régimes enregistrés d'épargne-études (REEE). Le réseau met l'accent sur la promotion des avantages d'épargner tôt dans des REEE, ainsi que la promotion des mesures incitatives à l'épargne-études fédérales et provinciales. Le gouvernement s'efforce aussi d'accroître la participation au BEC dans les collectivités autochtones. Dans le cadre de ces efforts, la brochure sur le BEC sera traduite dans six langues autochtones.

De plus, dans le budget de 2017, il a été annoncé que le gouvernement du Canada allait entreprendre un examen exhaustif et collaboratif avec les partenaires autochtones de tous les programmes fédéraux actuels appuyant les étudiants autochtones qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires. Le gouvernement a amorcé un examen dirigé par les partenaires et les intervenants pour s'assurer que les programmes fédéraux répondent aux besoins des étudiants.

Le gouvernement s'engage à procéder à un changement systémique de la façon dont il offre les services de santé aux peuples autochtones et à élaborer des modèles qui redonnent le contrôle aux collectivités autochtones. Le gouvernement travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les organisations autochtones régionales et nationales, y compris celles qui offrent des services aux femmes et aux filles autochtones, afin d'offrir des programmes et des services de santé efficaces, durables et appropriés sur le plan culturel ayant pour but d'améliorer la santé des Premières Nations et des Inuit. Ces services sont considérés comme étant un élément clé pour améliorer le mieux-être, sur le plan économique ou autre, des peuples autochtones. Le Canada investit 2,7 milliards de dollars par année en appui à la santé des Premières Nations et des Inuit, notamment plus de 341 millions de dollars par année pour appuyer le bien-être mental des Premières Nations et des Inuit. Dans le budget de 2018, d'importants nouveaux investissements de 1,5 milliard de dollars sur cinq ans ont été annoncés pour améliorer les résultats sur le plan de la santé des Premières Nations et des Inuit et pour que les collectivités demeurent en santé. Ces investissements comprennent un montant de 498 millions de dollars pour maintenir l'accès à des soins et des services médicaux essentiels dans les collectivités des Premières Nations éloignées et isolées, un montant de 200 millions de dollars pour des services de traitement et de prévention des dépendances qui sont appropriés sur le plan culturel dans les collectivités des Premières Nations où les besoins sont grands, et un montant de 490 millions de dollars pour conserver les services de santé médicalement nécessaires dans le cadre du Programme des services de santé non assurés. En plus de ces investissements, un financement a aussi été accordé dans le cadre du budget de 2018 pour accroître les soutiens offerts aux survivants des pensionnats indiens et à leurs familles; appuyer l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat et la création d'un sondage permanent sur la santé des Inuit afin de renforcer la capacité dans les collectivités inuites afin de créer le sondage et d'en recueillir les données; aider la Nation des Métis à recueillir des données sur la santé et à élaborer une stratégie sur la santé; ainsi que renouveler et améliorer la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, qui comprend des mesures ciblées pour les collectivités autochtones.

De plus, l'Initiative liée aux rapports pancanadiens sur les inégalités en matière de santé appuie l'élaboration de données probantes sur les inégalités en matière de santé chez les populations canadiennes, y compris chez les Premières Nations, les Inuit et les Métis (femmes et hommes). Dans le cadre de l'initiative, plus de 70 indicateurs portant sur les résultats en matière de santé et les principaux déterminants de la santé sont mesurés et surveillés et font l'objet de rapports. Deux produits clés de l'initiative, soit l'Outil de données sur les inégalités en santé, un outil

interactif, et le rapport narratif sur les inégalités en santé au Canada, fournissent des données et des éléments de preuve permettant d'étudier et de surveiller la santé mentale et les services connexes, le niveau de scolarité et la sécurité économique chez les populations autochtones, y compris les femmes. Ces ressources peuvent orienter les mesures à prendre pour améliorer les conditions socio-économiques et le mieux-être des femmes autochtones.

Les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) abordables, inclusifs et appropriés sur le plan culturel permettent aux enfants autochtones d'avoir un fort sentiment d'identité et établissent le fondement de leur santé, de leur mieux-être et de leur réussite future. Étant donné que les femmes sont souvent responsables de la prestation de soins, la disponibilité et l'abordabilité des services d'AGJE peuvent appuyer la participation des femmes à la population active, accroître leur indépendance et leur bien-être sur le plan économique et atténuer les effets de la pauvreté. Le gouvernement finance et administre aussi des programmes à l'appui de la santé des mères et des enfants, y compris le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques. Ce programme offre des services d'AGJE dans les collectivités urbaines et nordiques aux enfants inuits, métis et des Premières Nations. Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves, administré par Services aux Autochtones Canada, offre des services d'AGJE aux collectivités dans les réserves. Finalement, comme il a été mentionné précédemment, le gouvernement élabore conjointement un Cadre autochtone pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec des partenaires autochtones pour tenir compte des besoins et des cultures uniques des enfants inuits, métis et des Premières Nations partout au Canada.

Égalité entre les sexes dans le monde

Le gouvernement du Canada s'engage à faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes partout dans le monde et considère que pour atteindre cet objectif, il faut éliminer la pauvreté et créer un monde plus pacifique, inclusif et prospère, ce qui est ancré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Dans ce contexte, le gouvernement a adopté la Politique d'aide internationale féministe en 2017, a fait de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes un thème transversal de sa présidence du G7 en 2018 et utilise une approche féministe dans l'ensemble de ses politiques et programmes internationaux, notamment en matière de diplomatie, de sécurité, de développement et de commerce.

Dans le même ordre d'idées, l'un des principaux objectifs du Programme de commerce progressif du Canada, qui vise s'assurer que les avantages et les possibilités qu'offrent le commerce et les investissements soient partagés par davantage de gens, est de faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes. Bien que l'égalité entre les

sexes et l'évitement de la discrimination fondée sur le sexe sont des priorités du Canada depuis longtemps, notamment au moyen de la formulation employée pour l'élimination de la discrimination à l'emploi dans nos accords de coopération dans le domaine du travail et dans les chapitres sur le travail dans les accords de libre-échange (ALE), nous avons récemment cherché à normaliser les considérations liées au genre dans l'ensemble de nos ALE. Comme le gouvernement s'y est engagé dans le budget de 2018, le Canada cherchera à inclure des dispositions liées au genre dans les accords commerciaux. Le gouvernement vise donc une approche à deux volets en ce qui a trait aux dispositions liées au genre dans ses ALE, en cherchant à inclure un chapitre distinct sur le commerce et le genre en plus d'autres dispositions liées au genre dans l'ensemble des ALE. Jusqu'à maintenant, le Canada a réussi à faire inclure des chapitres distincts sur le commerce et le genre dans l'Accord de libre-échange modernisé Canada-Chili et dans l'Accord de libre-échange Canada-Israël. Outre l'inclusion d'un chapitre consacré à ce sujet, le Canada cherche aussi à inclure des dispositions sur le genre dans l'ensemble de nos ALE, notamment dans nos chapitres sur le travail, les services, les investissements et les marchés publics. Le Canada prévoit poursuivre cette approche à deux volets dans toutes les négociations en cours et futures des ALE, y compris celles de l'ALENA, de l'Alliance du Pacifique et de Mercosur, ce qui correspond à la recommandation du Comité d'inclure des *dispositions sur l'équité entre les sexes dans les nouveaux accords commerciaux internationaux*. Le Canada fait aussi progresser des initiatives de commerce progressistes, notamment celles en lien avec le commerce et le genre, grâce à l'engagement bilatéral et multilatéral et à la participation à des forums économiques internationaux, comme l'Organisation mondiale du commerce, le G7, le G20, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Asia-Pacific Economic Cooperation.

Initiatives transversales

Analyse comparative entre les sexes plus

Comme le gouvernement s'est engagé à promouvoir l'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, démocratique du Canada, nous appliquons l'ACS+ pour éclairer les politiques, les programmes, les initiatives et les pratiques afin d'atteindre cet objectif. Le gouvernement appuie non seulement l'utilisation exhaustive de l'ACS+ pour tous les aspects de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions, mais aussi le renforcement de la qualité de l'ACS+ en termes de données et de répercussions prises en compte selon un éventail de perspectives intersectionnelles. Le rapport du vérificateur général de l'automne 2015 ainsi que les rapports du FEWO et du Comité permanent des comptes publics mettent tous l'accent sur l'importance de mettre en place des exigences obligatoires en lien avec l'ACS+. En réponse, le plan d'action 2016-2020 de l'ACS+ du gouvernement comprend plusieurs mesures visant à rendre l'ACS+ obligatoire avant que les propositions ne soient

envoyées au Cabinet ou au Conseil du Trésor. En particulier, à l'été 2016, nous avons apporté des changements pour faire en sorte que l'ACS+ soit incluse dans le cadre de l'élaboration des mémoires au Cabinet et des présentations au Conseil du Trésor. En outre, dans le cadre du budget 2018, le gouvernement s'est engagé à adopter une approche globale et permanente de la budgétisation sensible au genre, notamment en veillant à ce que l'ACS+ soit appliquée de manière globale et cohérente à l'élaboration et à la prise de décisions budgétaires, de sorte que les ressources gouvernementales à l'appui des politiques fiscales, sociales, économiques et autres soient affectées de manière plus équitable et efficace. Cet engagement donne suite à la recommandation du Comité voulant que le gouvernement *utilise la budgétisation sensible aux sexes de manière à s'assurer que les politiques fiscales, sociales et économiques du gouvernement tiennent compte des besoins des différents groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genres.*

Pour s'assurer que l'ACS+ est appliquée aux principaux mécanismes de reddition de comptes, le gouvernement a également fourni aux ministères et organismes des directives sur la façon dont l'ACS+ devrait être intégrée au cadre ministériel des résultats, aux plans ministériels, aux rapports sur les résultats ministériels ainsi qu'aux évaluations. De plus, des travaux sont en cours pour intégrer l'ACS+ à la façon dont le gouvernement consulte les canadiens et les intervenants sur les répercussions possibles de ses politiques. Des lignes directrices ont été élaborées à l'intention des ministères et des organismes pour s'assurer que les consultations tiennent compte des expériences de divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de sexe différent afin que les résultats des politiques, des programmes et des initiatives répondent aux besoins de tous les canadiens. L'ACS+ peut aussi aider à comprendre les défis auxquels sont confrontées les femmes vivant dans les collectivités rurales et éloignées, comme le manque d'accès à l'éducation et aux possibilités d'emploi. Beaucoup de ces problèmes sont aussi exacerbés par la discrimination sociale, raciale et de classe, ainsi que par la violence. Afin de relever ces défis uniques, le gouvernement a amélioré sa capacité d'assurer la liaison avec les intervenants et les organismes locaux.

Le renforcement de l'ACS+ ne consiste pas seulement à s'assurer qu'elle a été effectuée, mais aussi, et c'est tout aussi important, qu'il s'agisse d'une analyse approfondie et de grande qualité. Cela signifie qu'il faut s'assurer que les analystes ont la formation et les outils dont ils ont besoin pour mener à bien l'ACS+ et favoriser une culture à l'échelle du gouvernement qui applique instinctivement l'ACS+ à tout ce que nous faisons.

Pour mener à bien l'analyse comparative entre les sexes, il est essentiel d'avoir accès à des données ventilées par sexe et à des facteurs qui se recoupent. Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit d'un défi de taille. Des efforts sont en cours pour améliorer l'accès aux données et les rendre disponibles. Le budget de 2018 propose d'investir 6,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2018-2019, pour que Statistique Canada crée un nouveau Centre pour les

statistiques sur les sexes, la diversité et l'inclusion. Le Centre servira de centre de données de l'ACS+ pour appuyer dans l'avenir l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données probantes et s'efforcera de combler le manque de données ventilées sur le sexe, la race et d'autres facteurs identitaires qui se recoupent.

En outre, par l'entremise du Forum des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine, le gouvernement s'efforce de mettre en commun les connaissances et les renseignements dans le but de favoriser de faire progresser l'égalité pour les femmes et les filles et entre divers groupes de femmes, et il entreprend des initiatives collaboratives concernant des questions liées à l'amélioration de l'égalité des femmes et des filles. À cet égard, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires dans le cadre de nombreux forums portant sur la violence fondée sur le sexe et l'égalité entre les sexes.

Le gouvernement comprend que l'égalité entre les sexes profite à tous les Canadiens et peut jouer un rôle central dans l'édification d'une économie forte. Par exemple, comme mentionné précédemment, pour favoriser une plus grande égalité des sexes pour tous les travailleurs, le programme d'assurance-emploi applique une approche fondée sur l'ACS+ à l'ensemble des programmes, des initiatives et des propositions qui sont pris en considération. Les changements apportés aux prestations aux soignants, aux prestations de maternité et aux prestations parentales dans les budgets de 2017 et de 2018 ont été étayés d'analyses comparatives entre les sexes détaillées. Le gouvernement tient également compte de l'ACS+ lorsqu'il appuie de nouveaux projets d'infrastructure afin de favoriser un avenir empreint de diversité et d'équité pour le Canada. Par exemple, le Défi des villes intelligentes encourage les municipalités et les gouvernements locaux à inclure, de trois façons principales, des considérations liées aux ACS+ dans leurs propositions, en particulier dans les domaines de la mobilisation des résidents et de la conception de projets : 1) évaluer les collectivités en fonction de leurs efforts pour inclure des points de vue divers, représenter un échantillon représentatif de la collectivité et éliminer les obstacles systémiques; 2) fournir aux collectivités une trousse d'outils complète, des webinaires et d'autres ressources sur la diversité et l'inclusion dans le contexte des villes intelligentes; 3) exiger des collectivités gagnantes qu'elles présentent leurs plans pour appuyer la diversification des pratiques de recrutement, de formation et d'approvisionnement dans le cadre de leurs projets d'infrastructure. Deuxièmement, dans chacune des ententes bilatérales intégrées d'Infrastructure Canada, le gouvernement provincial ou territorial doit accepter de faire rapport sur les avantages communautaires en matière d'emploi offerts à au moins trois groupes cibles fédéraux (c.-à-d. les femmes, les apprentis, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les anciens combattants, les jeunes, les immigrants récents, ou les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises sociales). Les ententes comprennent également un indicateur de rendement qui permettra au gouvernement de recueillir de données et de faire rapport sur le nombre de projets qui tiennent compte du genre au cours des phases de conception et de construction des projets. Dans le cadre du volet communautaire, culturel et récréatif des ententes bilatérales intégrées, les projets doivent permettre d'obtenir un résultat immédiat qui s'harmonise avec l'amélioration de

l'accès aux infrastructures culturelles, récréatives ou communautaires ou de leur qualité pour les Canadiens, y compris les peuples autochtones et les populations vulnérables. Troisièmement, dans le cadre de l'Initiative de catalyse du capital de risque du gouvernement, toutes les propositions devront aborder la question de l'amélioration de l'équilibre entre les sexes parmi les gestionnaires de fonds de capital-risque et les sociétés de capital-risque, laquelle sera prise en considération lors de l'évaluation de chacune. Les stratégies pourraient notamment porter sur les éléments suivants : l'équilibre entre les sexes au sein de l'équipe d'investissement, les stratégies d'investissement ciblées, la formation spécialisée, le mentorat et le réseautage, le soutien à l'industrie ou des programmes éducatifs.

Pour ce qui est des programmes fédéraux de recherche, le gouvernement a porté une attention particulière pour que des programmes majeurs comme le Programme des chaires de recherche du Canada et les Chaires d'excellence en recherche du Canada donnent un accès équitable aux femmes et aux autres membres de groupes sous-représentés. Les concours actuels du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada, qui devraient se terminer en 2019, comportent de nouvelles exigences selon lesquelles les universités doivent soumettre des plans d'équité détaillés avec leurs demandes. Le Programme des CRC a lancé en mai 2017 le Plan d'action d'Équité, diversité et inclusion (EDI), qui est assorti de nouvelles exigences pour élaborer des plans d'action institutionnels en EDI et établir de nouvelles obligations de transparence en matière d'équité et de diversité à l'endroit du public. De plus, 60 % des titulaires des 24 chaires de recherche Canada 150 attribuées en 2017 visant à attirer au Canada des chercheurs internationaux de premier plan sont des femmes, en raison de l'importance particulière accordée à l'équité et à la diversité dans le cadre de cette mesure incitative ponctuelle qui a été mise en œuvre pour célébrer la naissance du Canada comme pays. Le Comité canadien de coordination de la recherche, mis sur pied en octobre 2017, travaillera également à renforcer l'équité et la diversité dans la recherche.

Mobilisation

Les progrès en matière d'égalité entre les sexes nécessitent un vaste changement socioculturel. Le gouvernement reconnaît que les hommes et les garçons contribuent à remettre en question et à modifier les idées biaisées, discriminatoires ou dépassées sur l'égalité des sexes qui sont à l'origine des inégalités, et qu'ils en tirent profit. À cette fin, dans le budget 2018, le gouvernement a consacré 1,8 million de dollars sur deux ans à l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des hommes et des garçons qui favorise l'égalité et met à l'essai des approches novatrices et ciblées pour lutter contre les inégalités. En faisant participer les hommes et les garçons à ces idées, nous pouvons soutenir l'égalité des femmes et des filles avec les hommes et améliorer les résultats pour les hommes et les garçons, ainsi que la société dans son ensemble.

Le gouvernement mobilise également les jeunes sur la signification de l'égalité des sexes pour eux et sur la manière dont le gouvernement peut soutenir un dialogue mené par les jeunes sur l'égalité des sexes et la violence fondée sur le sexe. Dans le cadre de l'initiative précédemment mentionnée *Il est temps : Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, le gouvernement a prévu 5,5 millions de dollars sur cinq ans (2017-2022) et 1,3 million de dollars par année par la suite pour lancer des initiatives de sensibilisation afin de mobiliser les jeunes pour tenir une discussion nationale sur la violence fondée sur le sexe. Il pourrait s'agir notamment de cibler et d'amplifier les initiatives dirigées par des jeunes et d'encourager les jeunes à se faire les champions de l'égalité entre les sexes dans leurs propres réseaux. De plus, un financement de 7,2 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé dans le budget de 2018 pour mener une discussion nationale sur l'égalité des sexes avec les jeunes Canadiens. Ce financement servira à élaborer conjointement avec les jeunes Canadiens une approche pour mobiliser les jeunes dans un dialogue sur la signification de l'égalité entre les sexes et les mesures nécessaires pour soutenir une société inclusive. Il comportera deux volets : une approche nationale des discussions avec divers groupes de jeunes à travers le Canada, créée conjointement par des jeunes, et une approche dirigée par des Autochtones, créée conjointement par des jeunes Autochtones et des organisations autochtones.

Le gouvernement vise également à favoriser la sensibilisation, à encourager la prise de mesures et le changement social ainsi qu'à promouvoir et à souligner l'égalité des sexes dans le cadre d'initiatives comme *Les 16 jours d'activisme contre la violence fondée sur les sexes*, la *Journée internationale de la fille*, la *Journée de la personne* et la *Journée internationale de la femme*. Ces initiatives mettent l'accent sur une meilleure sensibilisation et encourage la participation à des discussions et la prise de mesures pour faire progresser l'égalité des sexes.

Nous sommes fiers de célébrer au Canada la première Semaine nationale de l'égalité des sexes, du 23 au 29 septembre 2018. Il s'agit d'une occasion de célébrer les progrès que le Canada a accomplis pour faire progresser l'égalité entre les sexes, tout en renforçant le besoin de poursuivre les réalisations pour veiller à ce que les personnes de tous les genres bénéficient des mêmes occasions et puissent réaliser leur plein potentiel. Cette date commémorative découle de l'adoption du projet de loi C-309, *Loi instituant la Semaine de l'égalité des sexes*, dans le cadre de laquelle la quatrième semaine de septembre de chaque année a été désignée comme étant la Semaine sur l'égalité des sexes. La *Loi* a reçu la sanction royale le 21 juin 2018.

Projets et initiatives financés par le gouvernement fédéral : résultats

Depuis l'adoption de la Politique sur les résultats de 2016, les présentations au Conseil du Trésor comprennent des annexes sur les résultats qui sont signées et auxquelles les administrateurs généraux se sont engagés et qui exigent que les ministères déterminent les résultats immédiats, intermédiaires et finaux souhaités des initiatives proposées et les indicateurs qui permettent de mesurer le succès. La mise en œuvre de la Politique sur les résultats est également complémentée

par le développement continu de l'Infobase du gouvernement du Canada, qui est un outil interactif de visualisation des données à l'échelle du gouvernement. On demande également aux ministères d'expliquer comment l'on assurera la surveillance des renseignements sur le rendement pour veiller à ce que les résultats attendus soient réalisés au fil des principaux jalons établis.

On demande aux ministères fédéraux de fournir des données sur les avantages réels de ces indicateurs et, à ce jour, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada a recueilli des indicateurs à partir des présentations au Conseil du Trésor qui ont été soumises entre septembre 2016 et octobre 2017, et à l'intention de recueillir tous les indicateurs inclus dans les annexes des résultats sur une base continue. Les données sur les résultats réels illustrent la qualité et le succès des projets financés par le gouvernement fédéral. La mise en œuvre de la politique sur les résultats est complétée par le développement continu de l'Infobase du gouvernement du Canada, un outil interactif de visualisation des données à l'échelle du gouvernement.

Projets et initiatives financés par le gouvernement fédéral : occasions découlant des projets d'infrastructure publique

Afin de favoriser l'accès d'un plus grand nombre de Canadiens aux possibilités d'emploi et d'approvisionnement découlant des projets d'infrastructure, le gouvernement a annoncé l'initiative des avantages communautaires en matière d'emploi en juin 2018. Les projets majeurs financés dans le cadre du programme d'infrastructure « Investir au Canada » doivent offrir des occasions à au moins trois des groupes cibles suivants : les apprentis, les Autochtones, les femmes, les personnes handicapées, les anciens combattants, les jeunes, les immigrants récents, les PME et les entreprises sociales. L'initiative des avantages communautaires en matière d'emploi met en correspondance la demande croissante de main-d'œuvre qualifiée créée par les investissements dans les infrastructures et les groupes de personnes qui peuvent avoir de la difficulté à accéder à l'emploi dans les métiers, y compris les femmes. L'exigence en matière de rapports de l'initiative encouragera les promoteurs de projets à offrir des possibilités de formation et d'emploi à des groupes cibles, ainsi qu'à diversifier leurs fournisseurs par rapport à l'approvisionnement.

Comme on l'indique dans ces pages, le gouvernement s'est donné comme priorité d'appuyer la sécurité économique des femmes et leur pleine participation à l'économie, en continuant d'appuyer ou en bonifiant les programmes qui ont une incidence sur les femmes ou qui ciblent plus particulièrement les femmes, et en lançant de nouvelles initiatives au cours des dernières années. Le large éventail de mesures de soutien et d'initiatives prises par le gouvernement à cet égard témoigne des obstacles complexes et multidimensionnels auxquels les femmes sont confrontées, qu'ils soient directs ou ancrés dans la culture et les normes sociétales. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît également que les personnes transgenres, non binaires et bispirituelles

du Canada font face à des obstacles et que, dans les efforts visant à faire progresser l'égalité des genres au Canada, il faut répondre aux besoins des communautés de diverses identités de genre. Grâce aux mesures énoncées ci-dessus, et dans le but de continuer à tirer parti des connaissances actuelles et des travaux sur la sécurité économique des femmes, le gouvernement continuera de travailler à la pleine participation des femmes à l'économie et à la société. Le gouvernement demeure déterminé à continuer d'utiliser l'ACS+ et la budgétisation tenant compte des sexes comme outils pour renforcer et améliorer la pertinence des politiques et des programmes gouvernementaux pour les personnes dans le besoin et pour faire progresser la sécurité économique des femmes.

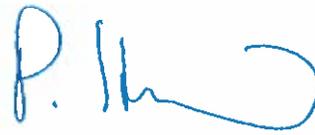
Cordialement,

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social,

La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail,



L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député



L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée

La ministre de la Condition féminine,



L'honorable Maryam Monsef, C.P., députée